

Communauté de Communes du Grand Châteaudun

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2017 - 20h30

PROCES VERBAL

Monsieur Alain VENOT, président, fait l'appel des présents et remercie M. Philippe VIGIER, député d'Eure-et-Loir, maire de Cloyes-les-Trois-Rivières d'accueillir le conseil communautaire et le félicite pour sa réélection en tant à l'Assemblée Nationale.

Étaient présents:

M. Alain VENOT, **président.**

M. Philippe VIGIER, M. Philippe MASSON, M. Serge FAUVE, M. Philippe DUPRIEU, M. Jean-Yves DEBALLON, M. Marc KIBLOFF, M. Vincent LHOPITEAU, M. Sid-Ahmed ROUIDI, M. Claude TÉROUINARD, M. Jean-Paul BOUDET, M. Olivier LECOMTE, M. Hugues D'AMÉCOURT, M. Bruno PERRY, M. Serge HÉNAULT, M. Odil BILLARD, **vice-présidents.**

Mme Francine BADAIRE, M. Patrick FOLLEAU, M. Didier NEVEU, **membres du bureau.**

M. Roland ANTHOINE, M. Bertrand ARBOGAST, M. Jean-Yves BALLOUARD, Mme Alice BAUDET, Mme Élisabeth BEAUDOUX, M. Damien BESLAY, Mme Marie-Pierre BERRY, M. Patrice BEZARD, M. Emmanuel BIWER, Mme Nadège BOISSIERE, M. Luc BONVALLET, M. Bruno BROCHARD, M. Xavier CHABANNES, M. Jean COCHARD, M. Jean-Luc DEFRANCE, M. Jean-Paul DUPONT, M. Joël FERRÉ, M. Philippe GASSELIN, M. Philippe JUBAULT, M. Bruno JORRY, M. Pascal LAVAINNE, Mme Marie LEVASOR, M. Pierre LUCAS, M. François MALZERT, M. Franck MARCHAND, M. Philippe PINSARD, Mme Paulette PODSKOCOVA, M. Étienne TRIAU, Mme Claude VARNIER, Mme Jeanine VILLETTE, M. Bertrand VIRON, **conseillers communautaires**

Étaient absents excusés :

M. Patrick CAILLARD (pouvoir M. Philippe MASSON),
Mme Sihame KHALIL (pouvoir Mme Francine BADAIRE)
M. Jérôme PHILIPPOT (pouvoir M. Philippe DUPRIEU),
M. Jérôme LECLERC, (pouvoir M. Philippe JUBAULT),
M. Didier RENVOISÉ (Pouvoir M. Philippe VIGIER),
M. Alain ROUSSEAU (pouvoir M. Alain VENOT),
Mme Nathalie SALIN (pouvoir M. Marc KIBLOFF),
M. Alain EDMOND remplacé par Mme Claude VARNIER conseillère suppléante,
M. Pierre DEAUCOURT,
M. Didier HUGUET,
M. Jean-Yves PANAIS,
M. Dominique PRIEUR,
Mme Alice SEGU,
M. Fabien VERDIER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DEBALLON

2017 148 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2017

Les membres du conseil n'ayant exprimé aucune observation ni demande de modification tant sur le fond que sur la forme, le procès-verbal de la séance 19 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017 149 : DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT POUR LE GAL BEAUCE DUNOIS

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Le groupe d'action locale Beauce Dunois (GAL) a mis en place une assemblée regroupant des acteurs publics et privés pour intervenir sur l'attribution des subventions LEADER.

La communauté de communes du Grand Châteaudun a désigné par délibération n° 2017_094 en date du 19 avril 2017, 4 délégués titulaires et 4 délégué(e)s suppléant(e)s nommés ci-dessous :

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
1. M. Didier RENVOISÉ	1. M. Philippe GASSELIN
2. M. Vincent LHOPITEAU	2. M. Serge FAUVE
3. M. Bruno PERRY	3. Mme Nathalie SALIN
4. M. Philippe DUPRIEU	4. M. Alain ROUSSEAU

Les 10 communes faisant partie de l'ex-communauté de communes du Perche Gouët n'étaient pas encore intégrées dans le périmètre du GAL et la communauté de communes du Grand Châteaudun devait désigner 4 titulaires et 4 suppléants pour son territoire hors Perche Gouët.

Afin de compléter cette délibération, il est demandé au conseil communautaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le vice-président, M. Odil BILLARD, précise qu'il ne peut pas être candidat car il est déjà membre du GAL au titre du Pays dunois.

Se portent candidats :

- M. Damien BESLAY comme délégué titulaire,
- M. Philippe PINSARD comme délégué suppléant.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, la désignation des délégués à l'assemblée du GAL de Beauce qui sont désormais les suivants :

Délégués titulaires

1. M. Didier RENVOISÉ
2. M. Vincent LHOPITEAU
3. M. Bruno PERRY
4. M. Philippe DUPRIEU
5. M. Damien BESLAY

Délégués suppléants

1. M. Philippe GASSELIN
2. M. Serge FAUVE
3. Mme Nathalie SALIN
4. M. Alain ROUSSEAU
5. M. Philippe PINSARD

2017 150 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUDUN

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose :

Par délibération n° 2017_042 en date du 16 janvier 2017, la communauté de communes du Grand Châteaudun avait acté la reconduction des membres désignés par les différentes communautés de communes historiques pour le SICTOM de la région de Châteaudun,

Par délibération n° 2017/58 en date du 10 avril 2017, la commune nouvelle de Cloyes-les-Trois-Rivières a informé la communauté de communes du Grand Châteaudun de la démission de Mme Sandrine FATIMI représentante titulaire au SICTOM de la région de Châteaudun

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder au remplacement de Mme Sandrine FATIMI.

Il propose qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, transposable aux EPCI, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

M. Philippe VIGIER se porte candidat

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, nomment M. Philippe VIGIER afin de remplacer Mme Sandrine FATIMI, pour siéger au sein du SICTOM de la région de Châteaudun.

2017 151 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DU BASSIN DU LOIR (SMAR 28)

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose :

Par délibération n° 2017_043 en date du 16 janvier 2017, la communauté de communes du Grand Châteaudun avait acté la reconduction des membres désignés par les différentes communautés de communes historiques pour le syndicat d'aménagement et restauration du bassin du Loir (SMAR 28),

Par délibération n° 2017/58 en date du 10 avril 2017, la commune nouvelle de Cloyes-les-Trois-Rivières a informé la communauté de communes du Grand Châteaudun de la démission de Mme Sandrine FATIMI représentante titulaire au SMAR 28.

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder au remplacement de Mme Sandrine FATIMI.

Il propose qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, transposable aux EPCI, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

M. Philippe VIGIER se porte candidat

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, nomment M. Philippe VIGIER afin de remplacer Mme Sandrine FATIMI, pour siéger au sein du SMAR 28.

2017 152 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget principal de la communauté de communes du Dunois, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget principal, de la communauté de communes du Dunois.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget principal de la communauté de communes du Dunois.

2017 153 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget principal de la communauté de communes du Dunois.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
011	charges à caractère général	3 004 622,17	3 004 622,17	013	atténuations de charges	99 778,03	99 778,03
012	charges de personnel	273 007,36	273 007,36	70	produits du domaine	318 768,40	318 768,40
014	atténuation de produits	4 844 846,00	4 844 846,00	73	impôts et taxes	6 120 276,00	6 120 276,00
65	autres charges gestion courante	274 732,97	274 732,97	74	dotations participations	2 103 553,50	2 103 553,50
66	charges financières	29 834,51	29 834,51	75	autres prod. gestion courante		
67	charges exceptionnelles	46 009,00	46 009,00	76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	8 473 052,01	8 473 052,01	77	produits exceptionnels	4 621,60	4 621,60
					TOTAL RECETTES REELLES FCTT	8 646 997,53	8 646 997,53
042	opé ordre (amortissements)	127 541,30	127 541,30	042	opérations d'ordre de transfert	30 000,00	30 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	127 541,30	127 541,30		TOTAL RECETTES D ORDRE	30 000,00	30 000,00
				002	RESULTAT REPORTE 2015	310 541,47	310 541,47
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 600 593,31	8 600 593,31			8 987 539,00	8 987 539,00
				002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	386 945,69	386 945,69

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
13	subventions investissement	40 000,00	40 000,00				
16	emprunts et dettes assimilées	97 173,07	97 173,07	10	dotations et réserves	215 026,18	215 026,18
20	immobilisations incorporelles	48 702,60	48 702,60	13	subventions d'investissement	253 284,80	253 284,80
204	subventions équipement versées	296 221,98	296 221,98	16	emprunts et dettes assimilées	400 000,00	400 000,00
21	immobilisations corporelles	1 079 122,44	1 079 122,44	20	immobilisations incorporelles	75 647,33	75 647,33
23	immobilisations incorporelles	732 376,80	732 376,80	21	immobilisations corporelles	285 404,58	285 404,58
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	2 293 596,89	2 293 596,89	23	immobilisations incorporelles	442 760,06	442 760,06
040	OPERATIONS D ORDRE	30 000,00	30 000,00		TOTAL RECETTES REELLES INV	1 672 122,95	1 672 122,95
				040	OPERATIONS D ORDRE	127 541,30	127 541,30
				001	solde execution 2015	85 517,04	85 517,04
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	2 323 596,89	2 323 596,89				
	001 RESULTAT DE CLOTURE 2016	438 415,60	438 415,60				
				10222	R.A.R. Recettes	65 133,16	64 133,16
				202	R.A.R. dépenses	5 497,40	5 497,40
				1311	R.A.R. Recettes	66 700,00	66 700,00
				20422	R.A.R. dépenses	64 835,16	64 835,16
				1313	R.A.R. Recettes	132 915,00	132 915,00
				1641	R.A.R. Recettes	294 000,00	294 000,00

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget principal de la communauté de communes du Dunois au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 154 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget principal de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget principal de la communauté de communes des Trois Rivières.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget principal de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 155 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget général de la communauté de communes des Trois Rivières.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	357 827,58	357 827,58	013	atténuation de charges	19 282,17	19 282,17
012	charges de personnel	446 522,90	446 522,90	70	ventes de produits	223 233,38	223 233,38
014	atténuation de produits	1 154 028,29	1 154 028,29	73	impôts et taxes	2 989 779,88	2 989 779,88
65	autres charges gestion courante	1 858 407,11	1 858 407,11	74	dotations participations	533 319,56	533 319,56
66	charges financières	39 887,76	39 887,76	75	autres prod. Gestion courante	57 093,70	57 093,70
67	charges exceptionnelles	47 330,47	47 330,47	76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	3 904 004,11	3 904 004,11	77	produits exceptionnels	3 456,34	3 456,34
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	3 826 165,03	3 826 165,03
042	opérations d'ordre	271 897,62	271 897,62	042	opérations d'ordre	130 253,79	130 253,79
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	271 897,62	271 897,62		TOTAL DES RECETTES D ORDRE	130 253,79	130 253,79
				002	résultat 2015 reporté	1 202 909,73	1 202 909,73
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 175 901,73	4 175 901,73			5 159 328,55	5 159 328,55
				002	résultat de clôture 2016	983 426,82	983 426,82

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	66 500,04	66 500,04	10	dotations et réserves	919 402,89	919 402,89
20	immobilisations incorporelles	104 217,36	104 217,36	13	subventions d'investissement	591 054,50	591 054,50
204	subventions équipement versées	339 041,40	339 041,40	16	emprunts	2 500 574,28	2 500 574,28
21	immobilisations corporelles	305 685,75	305 685,75	20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles	2 920 342,17	2 920 342,17	204	subventions équipement		
				23	immobilisations incorporelles	2 106,56	2 106,56
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	3 735 786,72	3 735 786,72		TOTAL RECETTES REELLES INV	4 013 138,23	4 013 138,23
040	OPERATIONS D ORDRE	130 253,79	130 253,79	040	OPERATIONS D ORDRE	271 897,62	271 897,62
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	211 170,43	211 170,43	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	211 170,43	211 170,43
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	4 077 210,94	4 077 210,94			4 496 206,28	4 496 206,28
001	solde execution 2015	211 204,31	211 204,31	001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	207 791,03	207 791,03
			0,00				
			0,00				
20414	R.A.R. DEPENSES	50 372,00	50 372,00	1311	R.A.R. RECETTES	534 466,50	534 466,50
20415	R.A.R. DEPENSES	3 200,00	3 200,00	1318	R.A.R. RECETTES	81 500,00	81 500,00
20422	R.A.R. DEPENSES	2 890,00	2 890,00				
2183	R.A.R. DEPENSES	6 000,00	6 000,00				
2184	R.A.R. DEPENSES	30 000,00	30 000,00				
2188	R.A.R. DEPENSES	361 412,00	361 412,00				
2313	R.A.R. DEPENSES	1 200 000,00	1 200 000,00				
	résultat cumulé	5 942 289,25	5 942 289,25		résultat cumulé	615 966,50	5 112 172,78

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget général de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 156 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget principal de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget principal de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget principal de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises.

2017 157 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget principal de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises :

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
011	charges à caractère général	235 425,22	235 425,22	013	atténuation de charges	3 461,00	3 461,00
012	charges de personnel	90 226,09	90 226,09	70	ventes de produits	24 799,99	24 799,99
014	atténuation de produits	800 346,85	800 346,85	73	impôts et taxes	1 692 902,00	1 692 902,00
65	autres charges gestion courante	812 555,38	812 555,38	74	dotations participations	356 552,13	356 552,13
66	charges financières			75	autres prod. Gestion courante	20 343,84	20 343,84
67	charges exceptionnelles	7 571,18	7 571,18	76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	1 946 124,72	1 946 124,72	77	produits exceptionnels	767,68	767,68
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	2 098 826,64	2 098 826,64
042	opérations d'ordre	88 962,79	88 962,79	042	opérations d'ordre	19 315,32	19 315,32
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	88 962,79	88 962,79		TOTAL DES RECETTES D ORDRE	19 315,32	19 315,32
				002	résultat 2015 reporté	573 200,35	573 200,35
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 035 087,51	2 035 087,51	002	résultat de clôture 2016	656 254,80	656 254,80

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
13	subventions investissement	133 217,50	133 217,50				
16	emprunts et dettes assimilées	38 235,91	38 235,91	10	dotations et réserves	184 983,76	184 983,76
20	immobilisations incorporelles	10 729,63	10 729,63	13	subventions d'investissement	200 324,91	200 324,91
204	subventions équipement versées	130 625,57	130 625,57	16	emprunts	429,05	429,05
21	immobilisations corporelles			20	immobilisations incorporelles	209 398,17	209 398,17
23	immobilisations incorporelles	722 718,18	722 718,18	204	subventions équipement	132 136,57	132 136,57
				23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	1 035 526,79	1 035 526,79		TOTAL RECETTES REELLES INV	727 272,46	727 272,46
040	OPERATIONS D ORDRE	19 315,32	19 315,32	040	OPERATIONS D ORDRE	88 962,79	88 962,79
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
						0,00	0,00
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 054 842,11	1 054 842,11			816 235,25	816 235,25
001	solde execution 2015	143 570,79	143 570,79				
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	382 177,65	382 177,65				
20	R.A.R. DEPENSES	7 953,00	7 953,00	13	R.A.R RECETTES	905 488,00	905 488,00
23	R.A.R. DEPENSES	1 051 126,00	1 051 126,00	10	R.A.R RECETTES	136 158,00	136 158,00
	résultat cumulé	2 257 491,90	2 257 491,90		résultat cumulé	1 857 881,25	1 857 881,25

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, président en 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil. Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget général de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 158 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget principal du SIDED, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget principal SIDED.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget principal du SIDED.

2017 159 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GENERAL DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget général du SIDED.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	29 135,36	29 135,36	013	atténuation de charges		
012	charges de personnel	14 234,35	14 234,35	70	ventes de produits		
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières			75	autres prod. Gestion courante	91,64	91,64
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers	24,84	24,84
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	43 369,71	43 369,71	77	produits exceptionnels		
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	116,48	116,48
042	opérations d'ordre			042	opérations d'ordre		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE				TOTAL DES RECETTES D ORDRE		
				002	résultat 2015 reporté	1 095 142,53	1 095 142,53
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 369,71	43 369,71			1 095 259,01	1 095 259,01
				002	résultat de clôture 2016	1 051 889,30	1 051 889,30

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées			10	dotations et réserves		
20	immobilisations incorporelles	4 228,00	4 228,00	13	subventions d'investissement		
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées		
21	immobilisations corporelles	10 419,00	10 419,00	20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles			21	immobilisations corporelles		
				23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	14 647,00	14 647,00		TOTAL RECETTES REELLES INV		
040	OPERATIONS D ORDRE			040	OPERATIONS D ORDRE		
				001	solde execution 2015	107 596,28	107 596,28
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	14 647,00	14 647,00			107 596,28	107 596,28
2135	R.A.R. 2016 dépenses	55 000,00	55 000,00	001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	92 949,28	92 949,28

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Serge FAUVE, président en 2016 du SIDED, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget général du SIDED au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 160 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 CUMULÉS DES BUDGETS PRINCIPAUX DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU DUNOIS, DES TROIS RIVIÈRES, DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES ET DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

CC DUNOIS RESULTATS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	391 712.47
Part affectée à l'investissement en 2016	81 171.00
Résultat 2016	76 404.22
Excédent cumulé au 31/12/2016	386 945.69
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	85 517.04
Résultat 2016	- 523 932.64
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 438 415.60
Reprise des R.A.R. en dépenses	70 332.56
Reprise des R.A.R. en recettes	558 748.16
Besoin de financement d'investissement	50 000
CC TROIS RIVIERES RESULTATS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	1 949 446.99
Part affectée à l'investissement en 2016	717 031.06
Résultat 2016 (dont intégration budget transports)	- 248 989.11
Excédent cumulé au 31/12/2016	983 426.82
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	-717 031.06
Résultat 2016 (y compris budget transports)	924 822.09
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article R001 au BP 2017)	207 791.03
Reprise des R.A.R. en dépenses	1 653 874.00
Reprise des R.A.R. en recettes	615 966.50

CC PLAINES ET VALLEES DUNOISES RESULTATS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	728 502.74
Part affectée à l'investissement en 2016	155 302.39
Résultat 2016	83 054.45
Excédent cumulé au 31/12/2016	656 254.80
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	-143 570.79
Résultat 2016	-238 606.86
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	-382 177.65
Reprise des R.A.R. en dépenses	1 059 079.00
Reprise des R.A.R. en recettes	1 041 646.00
Besoin de financement d'investissement	399 610.65

SIDED RESULTATS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	1 095 142,53
Part affectée à l'investissement en 2016	0
Résultat 2016	- 43 253,23
Excédent cumulé au 31/12/2016	1 051 889,30
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	107 596,28
Résultat 2016	- 14 647,00
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	92 949,28
Reprise des R.A.R. en dépenses	55 000
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

	D001	R001	RAR recettes	RAR dépenses	R002
CC DUNOIS	438 415,60		558 748,16	70 332,56	386 945,69
CC 3R		207 791,03	615 966,50	1 653 874,00	983 426,82
CC PVD	382 177,65		1 041 646,00	1 059 079,00	656 254,80
SIDED		92 949,28		55 000	1 051 889,30
TOTAL	820 593,25	300 740,31	2 216 360,66	2 838 285,56	3 078 516,61

SOIT CUMULE

REPORT D001 : 519 852,94 <i>(820 593,25- 300 740,31)</i>	BESOIN FINANCEMENT RAR : 621 924,90 <i>(2 838 285,56 - 2 216 360,66)</i>	REPORT AU R 002 : 1 936 738,77 <i>(3 078 516,61 - 1 141 777,84)</i>
Au 1068 COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT : 1 141 777,84 <i>(519 852,94 + 621 924,90)</i>		

Mme Elisabeth BEAUDOUX demande des explications sur les excédents du budget principal du SIDED.

M. Serge FAUVE lui répond que les recettes sont imputées sur le budget général et que les dépenses le sont sur les budgets annexes.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats cumulés pour les communautés de communes historiques et le SIDED

2017 161 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget assainissement de la communauté de communes du Dunois, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget assainissement de la communauté de communes du Dunois.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget assainissement de la communauté de communes du Dunois.

2017 162 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget assainissement de la communauté de communes du Dunois.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté
011 charges à caractère général	40 019,28	40 019,28	013 atténuation de charges		
012 charges de personnel	99 778,03	99 778,03	70 ventes de produits	1 020 124,81	1 020 124,81
014 atténuation de produits			73 impôts et taxes		
65 autres charges gestion courante			74 dotations participations		
66 charges financières	184 819,64	184 819,64	75 autres prod. Gestion courante		
67 charges exceptionnelles	262 979,84	262 979,84	76 produits financiers		
TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	587 596,79	587 596,79	77 produits exceptionnels		
			TOTAL RECETTES REELLES FCT	1 020 124,81	1 020 124,81
042 opérations d'ordre	397 708,85	397 708,85	042 opérations d'ordre	59 295,54	59 295,54
TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	397 708,85	397 708,85	TOTAL DES RECETTES D ORDRE	59 295,54	59 295,54
			002 résultat 2015 reporté	406 942,48	406 942,48
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	985 305,64	985 305,64		1 486 362,83	1 486 362,83
			002 résultat de clôture 2016	501 057,19	501 057,19

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	401 603,30	401 603,30	10	dotations et réserves	25 465,75	25 465,75
20	immobilisations incorporelles			13	subventions d'investissement	159 733,78	159 733,78
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées	215 136,08	215 136,08
21	immobilisations corporelles	126 514,81	126 514,81	20	immobilisations incorporelles		
				204	subventions équipement		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	528 118,11	528 118,11		TOTAL RECETTES REELLES INV	400 335,61	400 335,61
040	OPERATIONS D ORDRE	59 295,54	59 295,54	040	OPERATIONS D ORDRE	397 708,85	397 708,85
001	solde execution 2015	185 199,53	185 199,53				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	772 613,18	772 613,18			798 044,46	798 044,46
				001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	25 431,28	25 431,28

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget assainissement de la communauté de communes du Dunois au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 163 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	432 408.23
Part affectée à l'investissement en 2016	25 465.75
Résultat 2016	94 114.71
Excédent cumulé au 31/12/2016	501 057.19
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 185 199.53
Résultat 2016	210 630.81
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	25 431.28
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001 - Recettes Investissement BP 2017)	25 431.28
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	0
Excédent disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	501 057.19

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 pour le budget annexe assainissement de la communauté de communes du Dunois.

2017 164 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ETAMAT/PIGANAULT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe ETAMAT/PIGANAULT de la communauté de communes du Dunois, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe ETAMAT/PIGANAULT de la communauté de communes du Dunois

Vu l'exposé de M. le vice - président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ETAMAT/PIGANAULT de la communauté de communes du Dunois.

2017 165 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ETAMAT/PIGANAULT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe ETAMAT/PIGANAULT de la communauté de communes du Dunois.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	6 352,92	6 352,92	013	atténuations de charges		
012	charges de personnel			70	produits du domaine		
041	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	18 437,72	18 437,72	75	autres prod. gestion courante		
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	24 790,64	24 790,64	77	produits exceptionnels	46 000,00	46 000,00
023	virement à investissement				TOTAL RECETTES REELLES FCTT	46 000,00	46 000,00
042	opé ordre (amortissements)			042	opérations d'ordre de transfert		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE				TOTAL RECETTES D ORDRE		
				002	RESULTAT REPORTE 2015	640,99	640,99
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 790,64	24 790,64		002 RESULTAT DE CLOTURE 2016	21 850,35	21 850,35

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	23 466,06	23 466,06	10	dotations et réserves		
20	immobilisations incorporelles	64 150,00	64 150,00	13	subventions d'investissement		
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées		
23	immobilisations en cours			20	immobilisations incorporelles		
				204	subventions équipement		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	87 616,06	87 616,06		TOTAL RECETTES REELLES INV		
040	OPERATIONS D ORDRE			040	OPERATIONS D ORDRE		
001	solde execution 2015			001	report 2015	18 995,66	18 995,66
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	87 616,06	87 616,06			18 995,66	18 995,66
	001 RESULTAT DE CLOTURE 2016	68 620,40	68 620,40				

R.A.R. Recettes - compte 1331 : 47 298.60 euros.

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe ETAMAT/PIGANAULT de la communauté de communes du Dunois au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 166 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ETAMAT/PIGANAULT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	640.99
Part affectée à l'investissement en 2016	0
Résultat 2016	21 209.36
Excédent cumulé au 31/12/2016	21 850.35
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	18 995.66
Résultat 2016	- 87 616.06
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 68 620.40
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	47 298.60
Besoin de financement d'investissement	21 321.80

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001- Dépenses Investissement BP 2017)	- 68 620.40
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	21 321.80
Excédent disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	528.55

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe ETAMAT/PIGANAULT de la communauté de communes du Dunois.

2017 167 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Trois Rivières.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 168 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté de communes des Trois Rivières

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	12 904,50	12 904,50	013	atténuations de charges		
012	charges de personnel	5 740,00	5 740,00	70	produits du domaine	10 233,87	10 233,87
014	atténuation de produits			73	Impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières			75	autres prod. gestion courante		
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	18 644,50	18 644,50	77	produits exceptionnels	29 658,00	29 658,00
					TOTAL RECETTES REELLES FCTT	39 891,87	39 891,87
042	opérations d'ordre	24 592,05	24 592,05	042	opérations d'ordre	15 146,60	15 146,60
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	24 592,05	24 592,05		TOTAL RECETTES D ORDRE	15 146,60	15 146,60
002	RESULTAT REPORTE 2015	8 246,57	8 246,57				
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 483,12	51 483,12			55 038,47	55 038,47
				002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	3 555,35	3 555,35

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		Réalisé 2016	Voté	RECETTES		Réalisé 2016	Voté
13	subventions investissement			10	dotations et réserves		
16	emprunts et dettes assimilées			13	subventions d'investissement		
20	immobilisations corporelles			16	emprunt et dettes assimilées		
204	subventions équipements versées			20	immobilisations incorporelles		
21	immobilisations corporelles			21	immobilisations corporelles		
23	immobilisations incorporelles			23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV				TOTAL RECETTES REELLES INV		
040	OPERATIONS D'ORDRE	15 146,60	15 146,60	040	OPERATIONS D'ORDRE	24 592,05	24 592,05
				001	Solde execution 2015	31 371,55	31 371,55
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	15 146,60	15 146,60			55 963,60	55 963,60
				001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	40 817,00	40 817,00

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget assainissement non collectif de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 169 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
déficit au 31/12/2015	- 8 246.57
Part affectée à l'investissement en 2016	
Résultat 2016	11 801.92
Excédent cumulé au 31/12/2016	3 555.35
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	31 371.55
Résultat 2016	9 445.45
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article R001 au BP 2017)	40 817.00
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	

	R001	RAR recettes	RAR dépenses	D002	R002
CC 3R	40 817.00	0	0	0	3 555.35
CC PVD	565.60	0	0	2 644.86	
TOTAL	41 382.60	0	0	910.49	

SOIT CUMULE

REPORT R001 : 41 382.60	BESOIN FINANCEMENT RAR : 0	REPORT AU R 002 : 910.49
Au 1068 COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT : 0		

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 170 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget assainissement collectif de la communauté de communes des Trois Rivières

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget assainissement collectif de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 171 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes des Trois Rivières

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Réalisé 2016	Voté	RECETTES	Réalisé 2016	voté
011 Charges à caractère général	53 964,32	53 963,32	013 Atténuation de charges		
012 Charges de personnel	72 580,00	72 580,00	70 Vente de produits	358 176,30	358 176,30
014 Atténuation de produits	6 247,00	6 247,00	73 Impôts et taxes		
65 Autres charges gestion courante	5 534,63	5 534,63	74 Dotations participations		
66 Charges financières	171 967,54	171 967,54	75 Autres prod. Gestion courante	80,25	80,25
67 Charges exceptionnelles	8 299,26	8 299,26	76 Produits financiers		
			77 Produits exceptionnels	4 637,00	4 637,00
TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	318 592,75	318 591,75	TOTAL RECETTES REELLES FCTT	362 893,55	362 893,55
042 Opérations d'ordre	252 848,98	252 848,98	42 Opérations d'ordre	69 199,48	69 199,48
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	252 848,98	252 848,98	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	69 199,48	69 199,48
			002 Résultat 2015 reporté	395 539,73	395 539,73
TOTAL DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	571 441,73	571 440,73		827 632,76	827 632,76
			002 Résultat de clôture 2016	256 191,03	256 192,03

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	188 783,59	188 783,59	10	dotations et réserves		
20	immobilisations incorporelles	3 975,00	3 975,00	13	subventions d'investissement	343 711,76	343 711,76
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées	114 031,20	114 031,20
21	immobilisations corporelles	4 918,74	4 918,74	20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles	997 816,23	997 816,23	21	immobilisations corporelles		
				23	immobilisations incorporelles	43,80	43,80
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	1 195 493,56	1 195 493,56		TOTAL RECETTES REELLES INV	457 786,76	457 786,76
040	OPERATIONS D ORDRE	69 199,48	69 199,48	040	OPERATIONS D ORDRE	252 848,98	252 848,98
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	29 915,86	29 915,86	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	29 915,86	29 915,86
				001	solde execution 2015	433 830,03	433 830,03
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 294 608,90	1 294 608,90			1 174 381,63	1 174 381,63
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	120 227,27	120 227,27				
203	R.A.R. DEPENSES	15 000,00	15 000,00	131	R.A.R. RECETTES	548 596,00	548 596,00
2314	R.A.R. DEPENSES	500 000,00	500 000,00	1687	R.A.R. RECETTES	114 031,80	114 031,80
2317	R.A.R. DEPENSES	50 000,00	50 000,00				
	<i>résultat cumulé</i>	1 979 836,17	1 979 836,17		<i>résultat cumulé</i>	1 837 009,43	1 837 009,43

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 172 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES

M. Marc KIBLOFF, vice-président expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	395 539.73
Part affectée à l'investissement en 2016	
Résultat 2016	- 139 348.70
Excédent cumulé au 31/12/2016	256 191.03
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	433 830.03

Résultat 2016	- 554 057.30
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article R001 au BP 2017)	- 120 227.27
Reprise des R.A.R. en dépenses	565 000.00
Reprise des R.A.R. en recettes	662 627.80
Besoin de financement d'investissement	22 599.47

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001- Dépenses Investissement BP 2017)	120 227.27
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	22 599.47
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article R 002 au BP 2017)	233 591.56

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes des Trois Rivières

2017 173 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe production eau de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget production eau de la communauté de communes des Trois rivières

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe production eau de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 174 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe production eau potable de la communauté de communes des Trois Rivières.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	203 073,65	203 073,65	013	atténuations de charges		
012	charges de personnel	86 030,00	86 030,00	70	produits du domaine	568 645,10	568 645,10
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	49 980,50	49 980,50	75	autres prod. gestion courante	28 901,37	28 901,37
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	339 084,15	339 084,15	77	produits exceptionnels	311,20	311,20
					TOTAL RECETTES REELLES FCTT	597 857,67	597 857,67
042	opérations d'ordre	189 622,69	189 622,69	042	opérations d'ordre	57 168,56	57 168,56
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	189 622,69	189 622,69		TOTAL RECETTES D ORDRE	57 168,56	57 168,56
					002 RESULTAT REPORTE 2015	1 446 823,12	1 446 823,12
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	528 706,84	528 706,84			2 101 849,35	2 101 849,35
					002 RESULTAT DE CLOTURE 2016	1 573 142,51	1 573 142,51

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	47 442,67	47 442,67	10	dotations et réserves		
20	immobilisations incorporelles	1 350,00	1 350,00	13	subventions d'investissement	186 384,90	186 384,90
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées		
21	immobilisations corporelles	54 431,86	54 431,86	20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles	324 411,12	324 411,12	21	immobilisations corporelles		
				23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	427 635,65	427 635,65		TOTAL RECETTES REELLES INV	186 384,90	186 384,90
040	OPERATIONS D ORDRE	57 168,56	57 168,56	040	OPERATIONS D ORDRE	189 622,69	189 622,69
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 350,00	1 350,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 350,00	1 350,00
				001	solde execution 2015	721 387,94	721 387,94
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	486 154,21	486 154,21			1 098 745,53	1 098 745,53
					001 RESULTAT DE CLOTURE 2016	612 591,32	612 591,32
21758	R.A.R. DEPENSES	20 000,00	20 000,00	1331	R.A.R. RECETTES	141 441,00	141 441,00
2317	R.A.R. DEPENSES	200 000,00	200 000,00				
	résultat cumulé	706 154,21	706 154,21		résultat cumulé	1 240 186,53	1 240 186,53

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe production eau potable de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 175 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	1 446 823.12
Part affectée à l'investissement en 2016	
Résultat 2016	126 319.39
Excédent cumulé au 31/12/2016	1 573 142.51
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	721 387.14
Résultat 2016	108 796.62
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article R001 au BP 2017)	612 591.32
Reprise des R.A.R. en dépenses	220 000.00
Reprise des R.A.R. en recettes	141 441.00
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001- Recettes Investissement BP 2017)	612 591.32
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article R 002 au BP 2017)	1 573 142.51

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 budget annexe production eau de la communauté de communes des Trois Rivières

2017 176 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS AIGRON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Aigron de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe zone d'activités Aigron de la communauté de communes des Trois Rivières.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités Aigron de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 177 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS AIGRON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités Aigron de la communauté de communes des Trois Rivières

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			Réalisé 2016	Voté	RECETTES			Réalisé 2016	voté
011	Charges à caractère général		2 882,46	2 882,46	013	Atténuation de charges			
012	Charges de personnel				70	Produits du domaine	14 049,00	14 049,00	
014	Atténuation de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges gestion courante				74	Dotations participations			
66	Charges financières	24 888,00	24 888,00	75	Autres prod. Gestion courante	650,30	650,30		
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers				
				77	Produits exceptionnels				
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT		27 770,46	27 770,46		TOTAL RECETTES REELLES FCTT	14 699,30	14 699,30	
042	Opérations d'ordre	24 888,00	24 888,00	42	Opérations d'ordre	24 888,00	24 888,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	24 888,00	24 888,00		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	24 888,00	24 888,00		
2	RESULTAT REPORTE 2015	28 704,26	28 704,26						
	TOTAL DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	81 362,72	81 362,72			39 587,30	39 587,30		
002	RESULTAT DE CLÔTURE 2016	41 775,42	41 775,42						

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			réalisé 2016	voté	RECETTES			réalisé 2016	voté
13	subventions investissement								
16	emprunts et dettes assimilées	20 000,00	20 000,00	10	dotations et réserves				
20	immobilisations incorporelles			13	subventions d'investissement				
204	subventions équipement versées	9 296,28	9 296,28	16	emprunts et dettes assimilées				
21	immobilisations corporelles			20	immobilisations incorporelles				
23	immobilisations incorporelles			21	immobilisations corporelles				
				23	immobilisations incorporelles				
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	29 296,28	29 296,28		TOTAL RECETTES REELLES INV	0,00	0,00		
040	OPERATIONS D ORDRE			040	OPERATIONS D ORDRE				
001	solde execution 2015	31 328,49	31 328,49						
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	60 624,77	60 624,77						
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	60 624,77	60 624,77						

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,
Après en délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités Aigron de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 178 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DE L'AIGRON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
déficit au 31/12/2015	28 704.26
Part affectée à l'investissement en 2016	
Résultat 2016	13 071.16
Déficit cumulé au 31/12/2016	41 775.42
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	31 328.49
Résultat 2016	29 296.28
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article D001 au BP 2017)	60 624.77
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	60 624.77

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001- Dépenses Investissement BP 2017)	60 624.77
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article D 002 au BP 2017)	41 775.42

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe zone d'activités Aigron de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 179 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES SAINT SEVERIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Saint Severin de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe Zone Activités Saint Severin, de la communauté de communes des Trois rivières

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités Saint Severin de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 180 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES SAINT SEVERIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités Saint Severin de la communauté de communes des Trois Rivières.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
011	charges à caractère général	18 260,90	18 260,90	013	atténuations de charges		
012	charges de personnel			70	produits du domaine	1 386,17	1 386,17
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	11 008,25	11 008,25	75	autres prod. gestion courante	93 030,72	93 030,72
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	29 269,15	29 269,15	77	produits exceptionnels		
					TOTAL RECETTES REELLES FCTT	94 416,89	94 416,89
042	opérations d'ordre	1 471,76	1 471,76	042	opérations d'ordre		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	1 471,76	1 471,76		TOTAL RECETTES D ORDRE		
				002	RESULTAT REPORTE 2015		
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 740,91	30 740,91			94 416,89	94 416,89
				002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	63 675,98	63 675,98

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement				
16	emprunts et dettes assimilées	47 021,82	47 021,82	10	dotations et réserves
20	immobilisations incorporelles			13	subventions d'investissement
204	subventions équipement versées	7 327,15	7 327,15	16	emprunts et dettes assimilées
21	immobilisations corporelles	3 768,00	3 768,00	20	immobilisations incorporelles
23	immobilisations incorporelles			21	immobilisations corporelles
				23	immobilisations incorporelles
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	58 116,97	58 116,97		TOTAL RECETTES REELLES INV
040	OPERATIONS D ORDRE			040	OPERATIONS D ORDRE
001	solde execution 2015	43 514,50	43 514,50		
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	101 631,47	101 631,47		33 749,88
					33 749,88
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	67 881,59	67 881,59		

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget zone d'activités Saint Severin de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 181 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES SAINT SEVERIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	32 278.12
Part affectée à l'investissement en 2016	32 278.12
Résultat 2016	63 675.98
Excédent cumulé au 31/12/2016	63 675.98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	43 514.50
Résultat 2016	24 367.09
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article D001 au BP 2017)	67 881.59
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	67 881.59

DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001 - Dépenses Investissement BP 2017)	67 881.59
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	63 675.98
Solde disponible de fonctionnement	0
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	0

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 budget annexe budget annexe Parc Activités Saint Severin de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 182 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITÉS NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Nord de la communauté de communes des Trois Rivières, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe zone d'activités Nord de la communauté de communes des Trois rivières

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités Nord de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 183 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités Nord de la communauté de communes des Trois Rivières

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	10 182,23	10 182,23	013	atténuation de charges		
012	charges de personnel			70	vendtes de produits		
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	51 619,27	51 619,27	75	autres prod. Gestion courante	60 230,03	60 230,03
67	charges exceptionnelles	100,00	100,00	76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	61 901,50	61 901,50	77	produits exceptionnels	350 000,00	350 000,00
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	410 230,03	410 230,03
042	opérations d'ordre	629 683,71	629 683,71	042	opérations d'ordre	278 341,81	278 341,81
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	629 683,71	629 683,71		TOTAL DES RECETTES D ORDRE	278 341,81	278 341,81
				002	résultat 2015 reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	691 585,21	691 585,21			688 571,84	688 571,84
002	résultat de clôture 2016	3 013,37	3 013,37				

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	250 914,15	250 914,15	10	dotations et réserves	103 562,98	103 562,98
20	immobilisations incorporelles	4 890,68	4 890,68	13	subventions d'investissement		
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées		
21	immobilisations corporelles			20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles	977,00	977,00	21	immobilisations corporelles		
				23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	256 781,83	256 781,83		TOTAL RECETTES REELLES INV	103 562,98	103 562,98
040	OPERATIONS D ORDRE	278 341,81	278 341,81	040	OPERATIONS D ORDRE	629 683,71	629 683,71
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
001	solde execution 2015	108 529,72	108 529,72				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	643 653,36	643 653,36			733 246,69	733 246,69
				001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	89 593,33	89 593,33
2031	R.A.R. DEPENSES	2 820,00	2 820,00	1313	R.A.R. RECETTES	33 857,00	33 857,00
2317	R.A.R. DEPENSES	58 650,00	58 650,00				
	résultat cumulé	705 123,36	705 123,36		résultat cumulé	767 103,69	767 103,69

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Philippe VIGIER, président en 2016 de la communauté de communes des Trois Rivières, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités Nord de la communauté de communes des Trois Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

**2017 184 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE
ACTIVITES NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RI-
VIÈRES**

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	103 562.98
Part affectée à l'investissement en 2016	103 562.98
Résultat 2016	- 3 013.37
Déficit cumulé au 31/12/2016	- 3 013.37
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 108 529.72
Résultat 2016	198 123.05
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article R001 au BP 2017)	89 593.33
Reprise des R.A.R. en dépenses	61 470.00
Reprise des R.A.R. en recettes	33 857.00
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV : :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001 - Recettes Investissement BP 2017)	89 593.33
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	
Solde disponible de fonctionnement	- 3013.37
(à reprendre à l'article D 002 au BP 2017)	3 013.37

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe zone d'activités Nord de la communauté de communes des Trois Rivières.

2017 185 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE POINT MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe point multi accueil de la communauté de communes des Plainnes et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe Point Multi Accueil de la communauté de communes des Plainnes et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe point multi accueil de la communauté de communes des Plainnes et Vallées Dunoises.

2017 186 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE POINT MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe point multi accueil de la communauté de communes des Plainnes et Vallées Dunoises :

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
011	charges à caractère général	70 044,40	70 044,40	013	atténuation de charges	10 297,53	10 297,53
012	charges de personnel	255 070,98	255 070,98	70	ventes de produits	194 793,15	194 793,15
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations	58 000,00	58 000,00
66	charges financières			75	autres prod. Gestion courante		
67	charges exceptionnelles	1,00	1,00	76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	325 116,38	325 116,38	77	produits exceptionnels	1 041,22	1 041,22
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	264 131,90	264 131,90
042	opérations d'ordre			042	opérations d'ordre		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE				TOTAL DES RECETTES D ORDRE		
				002	résultat 2015 reporté	10 151,87	10 151,87
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	325 116,38	325 116,38			274 283,77	274 283,77
002	résultat de clôture 2016	50 832,61	50 832,61				

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
16	emprunts et dettes assimilées	9 600,00	9 600,00	10	dotations et réserves	1 614,21	1 614,21
21	immobilisations corporelles	7 554,00	7 554,00	16	emprunts et dettes assimilées	37 810,81	37 810,81
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	17 154,00	17 154,00		TOTAL RECETTES REELLES INV	39 425,02	39 425,02
001	solde execution 2015	1 517,75	1 517,75				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	18 671,75	18 671,75			39 425,02	39 425,02
				001	RESULTAT CLOTURE 2016	20 753,27	20 753,27

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, président en 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe point multi accueil de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 187 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE POINT MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	11 669,62
Part affectée à l'investissement en 2016	1 517,75
Résultat 2016	- 60 984,48
Déficit cumulé au 31/12/2016	- 50 832,61
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 1517,75
Résultat 2016	22 271,02
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	20 753,27
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement :	0
(article 001- Recette Investissement BP 2017)	20 753,27
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	0
Solde déficit de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	- 50 832,61

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe point multi accueil de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 188 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe SPANC de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

**2017 189 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
ANNEXE SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET
VALLÉES DUNOISES**

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget SPANC de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
011	charges à caractère général	12 594,00	12 594,00	013	atténuation de charges		
012	charges de personnel			70	ventes de produits	8 670,00	8 670,00
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières			75	autres prod. Gestion courante		
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT			77	produits exceptionnels	61,60	61,60
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	8 731,60	8 731,60
042	opérations d'ordre			042	opérations d'ordre		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE				TOTAL DES RECETTES D ORDRE		
				002	résultat 2015 reporté	1 217,54	1 217,54
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 594,00	12 594,00			9 949,14	9 949,14
002	résultat de clôture 2016	2 644,86	2 644,86	002	résultat de clôture 2016		

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement : néant
- Recettes d'investissement : néant
- Résultat 2015 reporté : R 001 : 565.60
- Résultat de clôture 2016 : R 001 : 565.60

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, Président en 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 190 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET ANNEXE SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLLOF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	1 217.54
Part affectée à l'investissement en 2016	0
Résultat 2016	- 3862.40
Déficit cumulé au 31/12/2016	- 2 644.86
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent au 31/12/2015	565.60
Résultat 2016	0
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	565.60
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

	R001	RAR recettes	RAR dépenses	D002	R002
CC 3R	40 817.00	0	0	0	3 555.35
CC PVD	565.60	0	0	2 644.86	
TOTAL	41 382.60	0	0	910.49	

SOIT CUMULE

REPORT R001 : 41 382.60	BESOIN FINANCEMENT RAR : 0	REPORT AU R 002 : 910.49
Au 1068 COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT : 0		

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe SPANC de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 191 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE INTERCONNEXION ADDUCTION EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe interconnexion adduction eau potable de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe interconnexion adduction eau potable de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe interconnexion adduction eau potable de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 192 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE INTERCONNEXION ADDUCTION EAU POTABLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe interconnexion adduction eau potable de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général			013	atténuations de charges		
012	charges de personnel			70	produits du domaine		
013	atténuation de charges			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	4 911,61	4 911,61	75	autres prod. gestion courante		
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	4 911,61	4 911,61	77	produits exceptionnels		
023	virement à investissement				TOTAL RECETTES REELLES FCTT		
042	opé ordre (amortissements)			042	opérations d'ordre de transfert		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE				TOTAL RECETTES D ORDRE		
002	RESULTAT REPORTE 2015	1768,5	1768,5				
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 680,11	6 680,11				
002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	6 680,11	6 680,11				

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	13 393,95	13 393,95	10	dotations et réserves	59 362,40	59 362,40
20	immobilisations incorporelles	209 398,17	209 398,17	13	subventions d'investissement	579 844,84	579 844,84
204	subventions équipement versées			458	opérations pour compte tiers	143 092,63	143 092,63
21	immobilisations corporelles			20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles	64 668,36	64 668,36	21	immobilisations corporelles		
				23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	287 460,48	287 460,48		TOTAL RECETTES REELLES INV	782 299,87	782 299,87
040	OPERATIONS D ORDRE			040	OPERATIONS D ORDRE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
001	solde execution 2015	559 368,52	559 368,52				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	846 829,10	846 829,10	13	<i>R.A.R. RECETTES</i>	<i>63 692,00</i>	<i>63 692,00</i>
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	64 529,23	64 529,23		<i>résultat cumulé</i>	<i>845 991,87</i>	<i>845 991,87</i>

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, président en 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe interconnexion adduction eau potable de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 193 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE INTER-CONNEXION ADDUCTION EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 1 768.50
Part affectée à l'investissement en 2016	0
Résultat 2016	- 4 911.61
Déficit cumulé au 31/12/2016	- 6 680.11
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 559 368.62
Résultat 2016	494 839.39
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 64 529.23
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	63 692.00
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001- Déficit Investissement BP 2017)	- 64 529.23
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	0
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	- 6 680.11

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe interconnexion adduction eau potable de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 194 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX DONNEMAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe logements sociaux Donnemain de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe logements sociaux Donnemain de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe logements sociaux de Donnemain de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

**2017 195 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX DONNEMAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES**

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux Donnemain de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises :

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
011	charges à caractère général	171,60	171,60	013	atténuations de charges		
012	charges de personnel			70	produits du domaine	524,00	524,00
013	atténuation de charges			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	2 112,07	2 112,07	75	autres prod. gestion courante	12 978,60	12 978,60
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	2 283,67	2 283,67	77	produits exceptionnels		
023	virement à investissement				TOTAL RECETTES REELLES FCTT	13 502,60	13 502,60
042	opé ordre (amortissements)	8 052,58	8 052,58	042	opérations d'ordre de transfert	3 734,00	3 734,00
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	8 052,58	8 052,58		TOTAL RECETTES D ORDRE	3 734,00	3 734,00
				002	RESULTAT REPORTE 2015	3 309,77	3 309,77
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 336,25	10 336,25			20 546,37	20 546,37
				002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	10 210,12	10 210,12

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
16	emprunts et dettes assimilées	7 446,49	7 446,49	10	dotations et réserves	2 829,95	2 829,95
21	immobilisations corporelles			16	emprunts et dettes assimilées		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	7 446,49	7 446,49		TOTAL RECETTES REELLES INV	2 829,95	2 829,95
040	OPERATIONS D ORDRE	3 734,00	3 734,00	040	OPERATIONS D ORDRE	8 052,58	8 052,58
001	solde execution 2015	2 829,95	2 829,95				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	14 010,44	14 010,44			10 882,53	10 882,53
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	3 127,91	3 127,91				

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, président 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux Donnemain de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 196 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS DONNEMAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	6 900.35
Part affectée à l'investissement en 2016	2 829.95
Résultat 2016	6 900.35
Excédent cumulé au 31/12/2016	10 210.12
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 2829.95
Résultat 2016	- 297.96
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 3 127.91
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement :	0
(article 001- Excédent Investissement BP 2017)	3 127.91
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	3 127.91
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	7 082.21

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe logements sociaux Donnemain de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 197 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX LOGRON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe logements sociaux Logron de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe logements sociaux de Logron de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe logements sociaux de Logron de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 198 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX LOGRON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux Logron de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises :

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	réalisé 2016	voté		RECETTES	réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	1 668,47	1 668,47	013	atténuations de charges		
012	charges de personnel			70	produits du domaine	306,62	306,62
013	atténuation de charges			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	2 315,22	2 315,22	75	autres prod. gestion courante	8 110,81	8 110,81
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	3 983,69	3 983,69	77	produits exceptionnels		
023	virement à investissement				TOTAL RECETTES REELLES FCTT	8 417,43	8 417,43
042	opé ordre (amortissements)	5 649,98	5 649,98	042	opérations d'ordre de transfert	2 571,80	2 571,80
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	5 649,98	5 649,98		TOTAL RECETTES D ORDRE	2 571,80	2 571,80
				002	RESULTAT REPORTE 2015	5 499,57	5 499,57
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 633,67	9 633,67			16 488,80	16 488,80
				002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	6 855,13	6 855,13

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
16	emprunts et dettes assimilées	4 071,88	4 071,88	10	dotations et réserves	355,12	355,12
21	immobilisations corporelles			16	emprunts et dettes assimilées	429,91	429,91
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	4 071,88	4 071,88		TOTAL RECETTES REELLES INV	785,03	785,03
040	OPERATIONS D ORDRE	2571,8	2571,8	040	OPERATIONS D ORDRE	5 649,98	5 649,98
001	solde execution 2015	355,12	355,12				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	6 998,80	6 998,80			6 435,01	6 435,01
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	563,79	563,79				

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, président en 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux Logron de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 199 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX LOGRON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	5 854.69
Part affectée à l'investissement en 2016	355.12
Résultat 2016	1 355.56
Excédent cumulé au 31/12/2016	6 855.13
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 355.12
Résultat 2016	- 208.67
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 563.79
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement :	0
(article 001- Déficit Investissement BP 2017)	- 563.79
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	- 563.79
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	6 291.34

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe logements sociaux Logron de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 200 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX SAINT-CLOUD-EN-DUNOIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe logements sociaux de Saint-Cloud-en-Dunois de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe logements sociaux de Saint-Cloud-en-Dunois de la communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises.

2017 201 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX SAINT-CLOUD-EN-DUNOIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises :

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES				RECETTES			
		réalisé 2016	voté			réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	1 269,02	1 269,02	013	atténuation de charges		
012	charges de personnel			70	ventes de produits	468,05	468,05
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	2 210,73	2 210,73	75	autres prod. Gestion courante	7 704,78	7 704,78
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	3 479,75	3 479,75	77	produits exceptionnels		
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	8 172,83	8 172,83
042	opérations d'ordre	7 640,00	7 640,00	042	opérations d'ordre	3 120,00	3 120,00
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	7 640,00	7 640,00		TOTAL DES RECETTES D ORDRE	3 120,00	3 120,00
				002	résultat 2015 reporté	85,96	85,96
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 119,75	11 119,75	002	résultat de clôture 2016	259,04	259,04

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES				RECETTES			
		réalisé 2016	voté			réalisé 2016	voté
13	subventions investissement			10	dotations et réserves	407,55	407,55
16	emprunts et dettes assimilées	3 628,48	3 628,48	13	subventions d'investissement		
20	immobilisations incorporelles			16	emprunts et dettes assimilées	603,88	603,88
204	subventions équipement versées			20	immobilisations incorporelles		
21	immobilisations corporelles			21	immobilisations corporelles		
23	immobilisations incorporelles			23	immobilisations incorporelles	1 011,43	1 011,43
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	3 628,48	3 628,48		TOTAL RECETTES REELLES INV	1 011,43	1 011,43
040	OPERATIONS D ORDRE	3 120,00	3 120,00	040	OPERATIONS D ORDRE	7 640,00	7 640,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
001	solde execution 2015	407,55	407,55				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	7 156,03	7 156,03			8 651,43	8 651,43
				001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	1 495,40	1 495,40

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Jean-Paul DUPONT, président en 2016 de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 202 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAUX SAINT-CLOUD-EN-DUNOIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	493.51
Part affectée à l'investissement en 2016	407.55
Résultat 2016	173.08
Excédent cumulé au 31/12/2016	259.04
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 407.55
Résultat 2016	1902.95
Excédent cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	1 495.40
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement :	0
(article 001- Excédent Investissement BP 2017)	1 495.40
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	0
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	259.04

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

2017 203 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE OFFRE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget offre immobilier économique du SIDED, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe offre immobilier économique du SIDED.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe offre immobilier économique du SIDED.

2017 204 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE OFFRE IMMOBILIER ECONOMIQUE DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget offre immobilier économique du SIDED.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général	16 078,11	16 078,11	013	atténuation de charges		
012	charges de personnel			70	ventes de produits	3 679,71	3 679,71
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières	11 965,60	11 965,60	75	autres prod. Gestion courante	37 442,58	37 442,58
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT	28 043,71	28 043,71	77	produits exceptionnels		
					TOTAL RECETTES REELLES FCT	41 122,29	41 122,29
042	opérations d'ordre			042	opérations d'ordre		
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE				TOTAL DES RECETTES D ORDRE		
				002	résultat 2015 reporté		
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 043,71	28 043,71			41 122,29	41 122,29
				002	résultat de clôture 2016	13 078,58	13 078,58

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES				
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté		
13	subventions investissement						
16	emprunts et dettes assimilées	40 792,95	40 792,95	10	dotations et réserves	2 833,31	2 833,31
20	immobilisations incorporelles			13	subventions d'investissement		
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées		
21	immobilisations corporelles			20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles			21	immobilisations corporelles		
				23	immobilisations incorporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	40 792,95	40 792,95		TOTAL RECETTES REELLES INV	2 833,31	2 833,31
040	OPERATIONS D ORDRE			040	OPERATIONS D ORDRE		
001	solde execution 2015	535 227,49	535 227,49				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	576 020,44	576 020,44			2 833,31	2 833,31
2115	RAR 2016 Dépenses	1 000,00	1 000,00	1322	R.A.R. 2016 RECETTES	75 000,00	75 000,00
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	573 187,13	573 187,13				

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Serge FAUVE, président en 2016 du SIDED, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget offre immobilier économique du SIDED au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 205 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE OFFRE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	0
Part affectée à l'investissement en 2016	2 833.31
Résultat 2016	13 078.58
Excédent cumulé au 31/12/2016	13 078.58
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 535 227.49
Résultat 2016	- 37 959.64
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 573 187.13
Reprise des R.A.R. en dépenses	1 000
Reprise des R.A.R. en recettes	75 000
Besoin de financement d'investissement	- 499 187.13

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	
(article 001- Déficit Investissement BP 2017)	- 573 187.13
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	13 078.58
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	0

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe offre immobilier économique du SIDED.

2017 206 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS LA VARENNE HODIER DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe zone d'activités La Varenne Hodier du SIDED, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe zone d'activités La Varenne Hodier du SIDED.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités La Varenne Hodier du SIDED.

**2017 207: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
ZONES D'ACTIVITÉS LA VARENNE HODIER DU SIDED**

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités La Varenne Hodier du SIDED.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté
011			013		
charges à caractère général			atténuations de charges		
012			70		
charges de personnel			produits du domaine		
014			73		
atténuation de produits			impôts et taxes		
65			74		
autres charges gestion courante			dotations participations		
66			75		
charges financières			autres prod. gestion courante		
67			76		
charges exceptionnelles			produits financiers		
TOTAL DEPENSES REELLES FCTT			77	95 539,31	95 539,31
			produits exceptionnels		
			TOTAL RECETTES REELLES FCTT	95 539,31	95 539,31
042			042	118 881,63	118 881,63
opé ordre (amortissements)			opérations d'ordre de transfert		
TOTAL DES DEPENSES D ORDRE			TOTAL RECETTES D ORDRE	118 881,63	118 881,63
			002	45 164,94	45 164,94
			RESULTAT REPORTE 2015		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			002	259 585,85	259 585,85
			RESULTAT DE CLOTURE 2016		

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
	réalisé 2016	voté		réalisé 2016	voté
13	95 539,31	95 539,31			
subventions investissement					
16			10		
emprunts et dettes assimilées			dotations et réserves		
20			13		
immobilisations incorporelles			subventions d'investissement		
204			16		
subventions équipement versées			emprunts		
21			20		
immobilisations corporelles			immobilisations incorporelles		
23			204		
immobilisations incorporelles			subventions équipement		
			23		
			immobilisations incorporelles		
TOTAL DEPENSES REELLES INV	95 539,31	95 539,31	TOTAL RECETTES REELLES INV		
040	118 881,63	118 881,63	040		
OPERATIONS D ORDRE			OPERATIONS D ORDRE		
041			041		
OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS PATRIMONIALES		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	214 420,94	214 420,94		0,00	0,00
001	46 451,70	46 451,70	001		
solde execution 2015			RESULTAT DE CLOTURE 2016		
001	262 872,64	260 872,64			
RESULTAT DE CLOTURE 2016					

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Serge FAUVE, président en 2016 du SIDED, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,
Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget zone d'activités La Varenne Hodier du SIDED au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 208 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE LA VARENNE HODIER DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2015	45 164.91
Part affectée à l'investissement en 2016	0
Résultat 2016	214 420.94
Excédent cumulé au 31/12/2016	259 585.85
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 46 451.70
Résultat 2016	- 214 420.94
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 260 872.64
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	- 260 872.64

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	0
(article 001- Déficit Investissement BP 2017)	- 260 872.64
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	259 585.85
Solde disponible de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	0

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe offre immobilier économique du SIDED.

2017 209 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS LES TERRES D'ECOUBLANC DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Les Terres d'Ecoublanc du SIDED, arrêté par le comptable public pour l'exercice 2016, qui est conforme au compte administratif du budget annexe zone d'activités les Terres d'Ecoublanc du SIDED.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités les Terres d'Écoublanc du SIDED.

2017 210 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS. LES TERRES ÉCOUBLANC DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités. Les Terres Écoublanc du SIDED.

Le compte administratif qui est proposé comme suit, est établi par chapitre et par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
011	charges à caractère général			013	atténuations de charges		
012	charges de personnel			70	produits du domaine		
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges gestion courante			74	dotations participations		
66	charges financières			75	autres prod. gestion courante		
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
	TOTAL DEPENSES REELLES FCTT			77	produits exceptionnels	304 784,37	304 784,37
					TOTAL RECETTES REELLES FCTT	304 784,37	304 784,37
042	opé ordre (amortissements)	634 151,54	634 151,54	042	opérations d'ordre de transfert	656 708,78	656 708,78
	TOTAL DES DEPENSES D ORDRE	634 151,54	634 151,54		TOTAL RECETTES D ORDRE	961 493,15	961 493,15
002	RESULTAT REPORTE 2015	58 511,56	58 511,56				
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	692 663,10	692 663,10	002	RESULTAT DE CLOTURE 2016	268 830,05	268 830,05

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		réalisé 2016	voté	RECETTES		réalisé 2016	voté
13	subventions investissement	304 784,37	304 784,37				
16	emprunts et dettes assimilées			10	dotations et réserves		
20	immobilisations incorporelles			13	subventions d'investissement		
204	subventions équipement versées			16	emprunts et dettes assimilées		
21	immobilisations corporelles			20	immobilisations incorporelles		
23	immobilisations incorporelles			21	immobilisations corporelles		
	TOTAL DEPENSES REELLES INV	304 784,37	304 784,37	23	immobilisations incorporelles		
040	OPERATIONS D ORDRE	656 708,78	656 708,78	040	OPERATIONS D ORDRE	634 151,54	634 151,54
001	solde execution 2015	314 585,06	314 585,06				
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 276 078,21	1 276 078,21			634 151,54	634 151,54
001	RESULTAT DE CLOTURE 2016	641 926,67	641 926,67				

Le document budgétaire a été présenté à la commission finances du 7 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Suite au départ de M. Serge FAUVE, président en 2016 du SIDED, M. Marc KIBLOFF soumet le compte administratif au vote du conseil.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités Les Terres Écoublanc du SIDED au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

2017 211 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS LES TERRES D'ÉCOUBLANC DU SIDED

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats (en €) suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 58 511.56
Part affectée à l'investissement en 2016	0
Résultat 2016	327 341.61
Excédent cumulé au 31/12/2016	268 830.05
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2015	- 314 585.06
Résultat 2016	- 327 341.61
Déficit cumulé au 31/12/2016 (à reprendre à l'article 001 au BP 2017)	- 641 926.67
Reprise des R.A.R. en dépenses	0
Reprise des R.A.R. en recettes	0
Besoin de financement d'investissement	- 641 926.67
DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement :	0
(article 001- Déficit Investissement BP 2017)	- 641 926.67
Affectation en réserves	
(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017)	268 830.05
Déficit de fonctionnement	
(à reprendre à l'article 002 au BP 2017)	0

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 du budget annexe zone d'activités Les Terres Écoublanc du SIDED.

2017 212 : ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET PRINCIPAL (70 000) ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX CC3R (70 003)

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose,

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 7 mars 2017, il est proposé l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- budget principal (70 000) : 2011-2012-2013-2014-2015-2016 pour un montant de 1 435,43 €;
- budget annexe assainissement collectif (70 003) : 2011- 2012- 2013- 2016 pour un montant de 1 057,45 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les admissions en non-valeur.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

À l'unanimité :

Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Budget : 70000 - CC DU GRAND CHATEAUDUN			
Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2016	T-76430220031	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-701200000057	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-76429840031	33,30 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2014	T-76429880031	99,00 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2012	T-76429820031	1,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-710600001034	18,90 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2013	T-701200000065	98,00 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2014	T-76429860031	99,00 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2014	T-76429900031	65,00 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2011	T-76429800031	103,50 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2013	T-704000000114	785,36 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2014	T-76429020031	10,00 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2016	T-705700000125	0,05 €	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-710600000056	16,72 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2013	T-710600000210	102,60 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2016	T-704000000108	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL		1 435,43 €	

Budget 70003 - ASST 3 RIVIERES CC DCG			
Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2016	T-76795210031	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-76794330031	0,08 €	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-76794840031	297,57 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2011	T-76794840031	12,92 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2012	T-76794410031	33,00 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2012	T-76794410031	601,88 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
2016	T-76795490031	0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-76795600031	111,59 €	Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes
TOTAL		1 057,45 €	

Article 2 : dit que le montant des totaux de ces titres de recettes s'élève à 1 435.43 euros pour le Budget principal (70 000) et 1 057.45 euros pour le budget annexe assainissement collectif (70 003).

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours.

2017 213 : BUDGET SPANC (70 001) – PRÉCISION SUR LES TARIFS ET CONCORDANCE DU RÉGIME DE TVA

Monsieur Marc KIBLOFF, vice-président, expose,

Le comptable public a demandé à la communauté de communes du Grand Châteaudun de se mettre en concordance avec la délibération n° 2017-082 du 27 février 2017 relative aux budgets affiliés au régime du FCTVA ou à la TVA et de **préciser** la délibération n° 2017-032 du 03 janvier 2017 relative à la tarification à applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de l'ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises.

En ce qui concerne l'ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises, une délibération du 11 décembre 2015 avait fixé les redevances SPANC à compter du 1^{er} janvier 2016 en TTC (régime FCTVA).

Aussi, il convient de préciser les tarifs HT, applicables à compter du 01/01/2017, afin que ceux-ci intègrent une TVA à 10% pour correspondre au régime de TVA appliqué au budget SPANC.

Sans modification pour l'utilisateur, les tarifs du territoire de l'ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises sont modifiés comme suit :

- 154.55 € HT pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- 90.91 € HT pour une contre-visite ;
- 90.91 € HT pour une redevance spécifique à une propriété concernée par une seule vente mais composée de plusieurs immeubles générant des eaux usées domestiques et donnant lieu à plusieurs opérations (diagnostics et rapports).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs adaptés au régime de TVA du budget SPANC (70 001).

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les précisions tarifaires applicables au budget SPANC et précisant la délibération n° 2017-032 telle que mentionnée ci-dessus.

2017 214 : REPRISE DES EMPRUNTS DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE GOUËT – PRÉCISIONS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose,

Lors de sa séance du 16 janvier 2017, le conseil communautaire a donné son accord pour la reprise des emprunts de l'ex-communauté de communes du Perche Gouët, adossés aux compétences reprises par la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Le 13 avril 2017, M. le trésorier a demandé à la communauté de communes du Grand Châteaudun de préciser par délibération la liste des emprunts concernés, les numéros de contrat, les conditions de reprise afin que ceux-ci puissent être comptablement pris en charge.

Par conséquent, la liste des emprunts concernés est la suivante :

Désignation	Numéro	Montant du contrat	Organisme prêteur	Reprise
École primaire d'Unverre - 9	1212044	500 000.00 €	Caisse des dépôts et consignations	Totale
ALSH Brou	1300000000373095	400 000.00 €	Crédit mutuel	Totale
Emprunt / investissements Divers - 6	7775609	220 000.00 €	Caisse épargne	Totale
Travaux zones d'activités - 3	83323608934	700 000.00 €	Crédit agricole Val de France	Totale
Travaux zones d'activités - 8	LT080284	900 000.00 €	Crédit agricole Val de France	Totale
Emprunt travaux divers – étude assainissement - 2	MIN242555EUR/0253415/001/1	144 765.00 €	Dexia Sofcap	Totale

Il est proposé au conseil communautaire, d'approuver les précisions apportées sur les emprunts repris.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les précisions apportées sur les emprunts repris.

2017 215 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE À CHÂTILLON -EN-DUNOIS, COMMUNE NOUVELLE D'ARROU

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° 2017_062 séance du 16 janvier 2017

Au titre du fonds départemental d'investissement instauré par le département, la communauté de communes du Grand Châteaudun présente une demande de subvention concernant un projet de construction d'une maison d'assistante maternelle de 100 m² pouvant accueillir 8 à 10 enfants à Châtillon-en-Dunois, commune nouvelle d'Arrou.

Le programme global comprend les éléments suivants :

- Gros œuvre
- Structure bois-couverture-bardage
- Cloison-doublage-faux plafonds
- Menuiseries extérieures
- Menuiseries intérieures
- Électricité
- Plomberie-sanitaire-chauffage
- Revêtement de sol souple
- Peinture

Plan de Financement M.A.M. :

Le montant total du projet s'élève à	229 600 € HT
• D.E.T.R - (40%)	91 840 € HT
• F.D.I. 1 ^{ère} Tranche 2017	60 000 € HT
• Autofinancement	77 760 € HT

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- ✓ Début des travaux : 2ème semestre 2017
- ✓ Fin des travaux : 2018

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le président à signer tout acte afférent au dossier.

2017 216 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose,

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3500 habitants.

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal et budgets annexes.

À ce titre les règles de gestion (instruction M14 et M49) concernant les amortissements sont les suivantes :

- les biens meubles et immeubles amortis, le sont sur leur coût d'acquisition TTC,
- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition,
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction),
- seuil unitaire d'amortissement inférieur à 600 euros.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau, d'assainissement et le SPANC.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition :

NOMENCLATURE M14

Article	Biens	Durées d'amortissement
Immobilisation incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
204111 à 204421	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
204112 à 204422	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	10 ans
204113 à 204423	Subventions d'équipements versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	15 ans
2051	Logiciel	2 ans
Immobilisation incorporelles		
2121	Plantations	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
2152	Installation de voirie	15 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 ans
2157	Matériel et outillage de voirie	30 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	15 ans
21721	Plantations arbres	20 ans

2181	Agencement aménagement de bâtiment	15 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autre immobilisation corporelle	10 ans

NOMENCLATURE M49 - Service public de l'Eau

Biens ou catégories de biens amortis	Durées d'amortissement
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
Logiciels	2 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 ans
Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 ans
Organes de régulation	8 ans
Bâtiments durables	50 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencement, aménagement de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Autre immobilisations corporelles	10 ans

NOMENCLATURE M49 - Service public d'assainissement

Biens ou catégories de biens amortis	Durées d'amortissement
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
Logiciels	2 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 ans
Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 ans
Organes de régulation	8 ans
Bâtiments durables	50 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencement, aménagement de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Autre immobilisations corporelles	10 ans

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Vu l'exposé de M. Marc KIBLOFF, vice-président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

2017 217 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

M. Serge HENAULT, vice-président, expose,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En termes **d'emplois permanents**, considérant la nécessité :

- de modifier le grade de recrutement du technicien catégorie B prévu initialement pour les services de la DST à Agent de maîtrise principal à temps complet catégorie C,

- d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe catégorie C à temps non complet de 28 heures à 32 heures,

- de créer 3 postes d'assistants d'enseignement artistique catégorie B sur des temps non complets (3.50 / 5.50 / 5.50) compte tenu de la reprise des activités d'enseignement musical de l'association d'Arrou,

- de créer un emploi sur le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants catégorie B à temps complet afin d'assurer la direction de la crèche située à Brou au grade soit d'éducateur de jeunes enfants, soit d'éducateur de jeunes enfants principal,

M. le Président, Alain VENOT apporte des précisions sur le poste technique de catégorie C. Il explique avoir reçu trois candidatures intéressantes mais que le candidat le plus adapté aux besoins de la communauté est titulaire du grade sur lequel il est demandé au conseil de se prononcer.

Le Président informe également que l'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail, de 4 heures supplémentaires, de l'adjoint administratif de l'école de musique, seront remboursées par la ville de Châteaudun. Une convention sera passée entre l'EPCI et la ville.

Il est proposé à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois ci-dessus.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de principal de la communauté de communes du Grand Châteaudun

2017 218 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS

M. Serge HENAULT, vice-président, expose,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En terme **d'emplois non permanents**, considérant la nécessité de :

- de modifier la durée hebdomadaire, à la baisse, d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives cadre B pour l'inscrire à 10 heures hebdomadaires et l'adapter au besoin de service de l'équipement nautique de Brou,

- de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet, pour assurer le remplacement d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle au motif d'un accroissement temporaire d'activité,

- de créer des postes pour la mise en service de l'Espace bien être à Cloyes compte tenu des besoins définis comme suit, en fonction des horaires hebdomadaires d'ouverture prévus, au motif d'un accroissement temporaire d'activité :

- 54.5 heures
- 35 heures de surveillance bassin balnéothérapie
- 40 heures de maintenance et entretien

Il convient de créer :

- 2 postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet (fonctions d'accueil)
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives, catégorie B, à temps complet
- 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (fonctions d'entretien et de maintenance)

Il est proposé à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois ci-dessus.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de principal de la communauté de communes du Grand Châteaudun

2017 219 : INSTAURATION DE VACATIONS DE JURYS D'EXAMENS POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU GRAND CHATEAUDUN

M. Serge HÉNAULT, vice-président, expose ;

Chaque année, les élèves des Écoles de musique de la communauté de communes du Grand Châteaudun doivent passer une évaluation ou un examen devant des jurys d'examens composés de personnalités compétentes, extérieures à l'école de musique de Châteaudun, et ayant le statut de vacataires.

Considérant qu'en raison du caractère spécifique et discontinu du besoin, il est possible d'instaurer des vacations rémunérées à l'acte pour assurer le service de jurys d'examens.

Il est à noter que contrairement aux agents sous contrat, le vacataire ne bénéficie pas des droits attachés à la qualité d'agent non titulaire (congrés, protection statutaire en cas de maladie ou de maternité, indemnité de licenciement...).

En outre, les vacations n'ont pas à faire l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du service emploi du CdG.

Il est proposé au conseil communautaire,

- D'instituer, en raison du caractère spécifique et discontinu du besoin, des vacances rémunérées à l'acte pour assurer de jurys d'examens,

- De fixer le taux horaire brut de la rémunération des jurys d'examens à 26 euros (*taux horaire ou à la vacation, par exemple, une journée d'accueil ou quelques heures. La rémunération est librement fixée par l'organe délibérant sans toutefois qu'elle puisse être inférieure au SMIC*),

- De préciser que ces vacances sont cumulables avec les indemnités pour frais de déplacement (en cas de frais à rembourser).

Vu l'exposé de M. Serge HÉNAULT, vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Habilité l'autorité territoriale à recruter à titre de vacataire une ou plusieurs personnes chargées d'assurer le service de jurys d'examens, et à signer tous les documents afférents à ce recrutement.

Article 2 : Décide de définir le taux horaire brut de la rémunération des jurys d'examens à 26 €.

Article 3 : Précise que ces vacances sont cumulables avec les indemnités pour frais de déplacement (en cas de frais à rembourser).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux remboursements des frais de déplacements seront inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2017 220 : CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION MODULE « ACTE » - CHOIX DU PRESTATAIRE

En préambule, M. Serge HÉNAULT, vice-président, expose que dans le cadre de la dématérialisation des actes (procédure ACTES), le conseil communautaire doit autoriser Monsieur le Président à recourir au procédé de télétransmission des actes transmis au représentant de l'État (administratifs et budgétaires) et à signer la convention passée entre la communauté de communes et la préfecture d'Eure-et-Loir.

Monsieur le vice-président, informe que :

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire conformément aux articles L 2131-1 et L 3131-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la présente convention établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun ;

Considérant que pour recourir à la transmission électronique, la communauté de communes du Grand Châteaudun s'engage à utiliser le dispositif suivant : **SRCI**. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 30 juin 2006 par le ministère de l'Intérieur ;

La société chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission », est chargée de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un marché signé pour une durée d'un an – reconduction tacite (*joint à la convention*).

Vu l'exposé de M. Serge HÉNAULT, vice-président,

Après en avoir délibéré

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide

- de recourir au procédé de télétransmission des actes au représentant de l'État en utilisant le dispositif S.R.C.I.,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame la Préfète d'Eure-et-Loir la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

2017 221 : SUBVENTIONS AUDACE

M. Philippe DUPRIEU, vice-président, expose les demandes de subventions AUDACE suivantes :

Demande n° 2017-01 : KID'S LAND, salle de jeux pour enfants

M. Cyril MONROTY a déposé une demande d'aide AUDACE pour Kid's Land, salle de jeux pour enfants sis au lieu-dit la Boissière à Châteaudun. Cette subvention participe à l'aménagement d'un nouveau système de chauffage réversible, investissement s'élevant à 19 900 € HT.

La commission économique réunie le 8 juin, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 3 500 €

Demande n° 2017-02 : LAVOSERVICE, création d'une laverie libre-service

M. Christian BLAVETTE a déposé une demande d'aide AUDACE pour l'EURL LAVOSERVICE, création d'une laverie libre-service, 53 rue Gambetta à Châteaudun. Cette subvention participe à l'acquisition des matériels nécessaires à la laverie, investissement s'élevant à 22 411 € HT.

La commission économique réunie le 8 juin à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 3 500 €

Demande n° 2017-03 : JARDINIER PAR NATURE, création et aménagement de parcs et jardins, entretien espaces verts

M. Nicolas MARTINS GOMES a déposé une demande d'aide AUDACE pour l'EURL JARDINIER PAR NATURE, création d'entreprise de parcs et jardins et entretien espaces verts sis 7 lieu-dit la Courbe à UNVERRE. Cette subvention participe à l'acquisition des matériels nécessaires à cette création d'entreprise, investissement s'élevant à 20 279 € HT.

La commission économique réunie le 8 juin, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 4 000 €

Demande n° 2017-04 : BOUTAUD Marine, ostéopathe

Melle Marine BOUTAUD a déposé une demande d'aide AUDACE pour la création d'un cabinet d'ostéopathie sis 10 rue d'Authon à LA BAZOCHE GOUET. Cette subvention participe à l'acquisition des matériels nécessaires à cette création d'entreprise, investissement s'élevant à 6 674 € H.T

La commission économique réunie le 8 juin, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour une aide d'un montant de 2 000 € (plafond de 30% de l'investissement).

Demande n° 2017-05 : LA BROUETTE AUX JOUETS, commerce de détail de jouets

Mme Angélique THIROUARD a déposé une demande d'aide AUDACE pour la SASU ANGELIKREATIONS, dans le cadre de la reprise de LA BROUETTE AUX JOUETS, commerce de détail de jouets sis 20 rue des changes à BROU. Cette subvention participe aux travaux de rénovation, d'enseigne et l'équipement informatique nécessaires à cette reprise, investissement s'élevant à 9 818 € HT.

La commission économique réunie le 8 juin, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 2 500 €.

Demande n° 2017-06 : LA CHARCUTERIE BAZOCHIENNE TRAITEUR, charcuterie-traiteur

M. Ludovic PICHARD a déposé une demande d'aide AUDACE pour la Sarl CHARCUTERIE BAZOCHIENNE TRAITEUR, charcutier-traiteur sis 20 rue du Général Leclerc à LA BAZOCHE GOUET. Cette subvention participe aux travaux de rénovation de la vitrine commerciale, investissement s'élevant à 3 509 € HT.

La commission économique réunie le 8 juin, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 1 000 €.

M. Philippe DUPRIEU précise que sur tous ces dossiers, l'avis des chambres consulaires concernées a été sollicité et qu'ils ont tous fait l'objet d'un avis positif de leur part.

Il est donc proposé d'accorder :

- une aide AUDACE d'un montant de 3 500 € à la société Kid's Land, salle de jeux pour enfants sis au lieu-dit la boissière à Châteaudun,
- une aide AUDACE d'un montant de 3 500 € à l'EURL LAVOSERVICE, création d'une laverie libre-service, 53 rue Gambetta à Châteaudun,
- une aide AUDACE d'un montant de 4 000 € à l'EURL JARDINIER PAR NATURE, création d'entreprise de parcs et jardins et entretien espaces verts sis 7 ld la Courbe à UNVERRE,
- une aide AUDACE d'un montant de 2 000 € à Mademoiselle Marine BOUTAUD pour la création d'un cabinet d'ostéopathie sis 10 rue d'Authon à LA BAZOCHE GOUET représentant au maximum 30% de l'investissement,
- une aide AUDACE d'un montant de 2 500 € à la SASU ANGELIKREATIONS, dans le cadre de la reprise de LA BROUETTE AUX JOUETS, commerce de détail de jouets sis 20 rue des changes à BROU,
- une aide AUDACE d'un montant de 1 000 € à la SARL CHARCUTERIE BAZOCHIENNE TRAITEUR, charcutier-traiteur sis 20 rue du Général Leclerc à LA BAZOCHE GOUET,

Il est demandé l'accord au conseil communautaire pour le versement des montants proposés de l'aide AUDACE aux 6 présents dossiers.

Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaires, approuvent, à l'unanimité, le montant des subventions proposés aux 6 dossiers AUDACE pré-cités.

2017 222 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN À INITIATIVE EURE ET LOIR

Monsieur Philippe DUPRIEU, vice-président, expose :

L'association Initiative Eure-et-Loir a été créée en 2000, à l'initiative du CODEL et de chefs d'entreprises. Elle est adhérente au réseau Initiative France et a pour vocation de soutenir la création d'entreprise par l'attribution de prêts d'honneur aux entrepreneurs (prêts personnels sans intérêt ni prise de garantie).

Jusqu'en 2016, son fonctionnement était pris en charge par le CODEL. Avec la dissolution de celui-ci et le conseil départemental n'ayant plus vocation à financer cet outil économique, le financement du fonctionnement de la structure doit être assuré principalement par le conseil régional et les EPCI sur les territoires desquels l'association intervient. Le fonds de prêt lui-même est doté par la transmission des fonds disponibles du CODEL, les apports de banques, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du conseil régional, du FEDER...

La participation annuelle de la communauté de communes a été évaluée proportionnellement à l'enveloppe de prêts qui a été accordée sur son territoire par rapport à l'ensemble du département de 2014 à 2016 : 17 %, ce qui représente un montant de 26 973 € pour 2017. Ce taux sera recalculé chaque année en fonction de l'activité des trois années précédentes.

La commission économique réunie le 8 Juin a donné un avis favorable pour ce partenariat avec Initiative Eure-et-Loir

M. Marc KIBLOFF, vice-président, demande si le montant de la cotisation est reconduit pour l'exercice 2018.

M. Philippe DUPRIEU, vice-président, lui explique qu'un calcul est effectué chaque année.

M. Philippe VIGIER, vice-président, indique que la collectivité s'est dotée d'un outil économique, c'est la deuxième de la région à avoir signé cette convention. Il est rappelé au conseil communautaire que la communauté de communes a repris l'existant des EPCI ayant fusionnés.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'association Initiative Eure-et-Loir et de participer à son fonctionnement à hauteur de 26 973 €,
- d'inscrire au prochain budget supplémentaire, la somme de 26 973 € à titre de cotisation à l'association Initiative Eure-et-Loir,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce partenariat.

2017 223 : INAUGURATION BOUCLES A VELO – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN

M. Hugues d'AMECOURT, vice-président, expose :

Depuis plus d'un an, le Pays Dunois et ses communautés de communes œuvrent à la réalisation de boucles vélo dans le cadre des politiques européennes, régionales et départementales « Pays à vélo ».

Aujourd'hui, ces itinéraires au nombre de huit sont en phase d'être finalisés. Greffés aux «Véloroutes » existantes (Saint Jacques et Vallées du Loir), ils sillonnent une grande partie du territoire dans le but de promouvoir et de mettre en avant ses sites touristiques, ses paysages et son patrimoine.

Le 8 juillet prochain à Châteaudun, une journée pleine de festivités sera organisée à l'occasion de l'inauguration de ces promenades à vélo ! Au programme, de nombreuses animations gratuites autour du vélo seront proposées...découverte des boucles, numéros de cirque à vélo, ateliers jeunesse, stands, buvette mais aussi initiations canoé/paddle, baptêmes poney, promenades en calèche ou encore vols captifs en montgolfière, buvette et restauration sur place. Cette manifestation fait partie des échappées à vélo coordonnée par la région Centre Val de Loire.

En partenariat avec la ville de Châteaudun, le Pays Dunois a en charge l'organisation de cet évènement dont le plan financement est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Pole Animation	4 980,00 €	Grand Chateaudun	5 000,00 €
<i>Animateur, calèches, Baptême poney, artistes Moulin à Tan, Paddle-Canoé, Vol Montgolfière, Vélos et VTT</i>		Leader	3 900,60 €
Pole Communication	2 748,94 €	Pays Dunois	2 225,15 €
<i>Spots radio (Intensité, Vibration), Pub Orléans poche, 10 000 Flyers, Affiches (A3, sucette)</i>			
Pole Frais de bouche	1 000,00 €		
<i>Verre de l'amitié, repas bénévoles</i>			
Pole Logistique	2 396,81 €		
<i>Gardiennage, Sonorisation, Electricité</i>			
TOTAL	11 125,75 €	TOTAL	11 125,75 €

Il est proposé au conseil communautaire d'octroyer une subvention de 5 000 € au Pays Dunois afin qu'il organise cet évènement.

M. Philippe VIGIER, vice-président, demande aux élus de venir nombreux.

Mme Alice BAUDET précise que le vol en montgolfière est proposé par le département d'Eure-et-Loir.

Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaires décident d'octroyer une subvention de 5 000 € au Pays Dunois afin d'organiser l'événement.

2017 224 : TARIFICATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU GRAND CHÂTEAUDUN

M. Serge FAUVE, vice-président, expose :

Lors de sa réunion du 2 mai, la commission « culture et sports » a arrêté le tableau suivant concernant les tarifs des écoles de musique du territoire de la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Il est proposé au conseil communautaire de valider ces tarifs :

	COMMUNAUTE DE COMMUNES	HORS Grand Châteaudun (+ 30%)
FRAIS INSCRIPTION par élève et forfaitaire	20 €	26 €
FORMATION MUSICALE/EVEIL	70 €	91 €
PACK : Formation musicale (FM) + INSTRUMENT	150 €	195 €
COURS INSTRUMENT SEUL avec niveau FM 3 ^{ème} cycle	100 €	130 €
2 ^{ème} COURS INSTRUMENT ET +	100 €	130 €
1 ^{ère} pratique collective avec PACK (Obligatoire à la 3 ^{ème} année sur avis du professeur)	gratuit	gratuit
PRATIQUE COLLECTIVE Seule ou supplémentaire	50 €	65 €
Inscription en cours d'année d'une prestation (formation musicale, cours, pratique collective...)	Tarif de la prestation au prorata du nombre de trimestres restant	Tarif de la prestation au prorata du nombre de trimestres restant
2 ^{ème} personne de la même famille	20% sur le coût total de l'élève	20% sur le coût total de l'élève
3 ^{ème} personne et + de la même famille	30% sur le coût total de l'élève	30% sur le coût total de l'élève
Musicien faisant partie d'une harmonie du territoire	30% sur le coût total de l'élève	30% sur le coût total de l'élève
Location d'un instrument	1ère année : 30 € 2ème année : 60 € 3ème année : 100 € 4ème année : 200 €	1ère année : 39 € 2ème année : 78 € 3ème année : 130 € 4ème année : 260 €

M. Philippe MASSON, vice-président, indique qu'il va falloir justifier auprès des administrés l'évolution des tarifs pour les Broutains.

M. Serge FAUVE, vice-président, lui répond que les tarifs de Brou étaient particulièrement bas et qu'il existe maintenant une diversité des instruments (piano, guitare...).

M. Alain VENOT, précise qu'il y a une amélioration du service.

M. Pierre LUCAS, conseiller communautaire de la commune de Yèvres rapporte que cela reste toujours moins cher que des cours particuliers.

Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, avec 2 abstentions (M. MASSON et son pouvoir M. CAILLARD), les tarifs des écoles de musique du territoire de la communauté de communes du Grand Châteaudun.

2017 225 : SUBVENTIONS COLLEGES PUBLICS DE CHATEAUDUN

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

Suite à la dissolution du syndicat intercommunal du secteur scolaire prononcée par arrêté préfectoral, en date du 31 décembre 2009, les communautés de communes du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises, et de la Beauce d'Orgères étaient compétentes, en lieu et place de leurs communes membres, dans le domaine du soutien aux différentes activités pédagogiques, mises en place par les collèges publics de Châteaudun.

Dans la mesure où les communautés de communes concernées ont été dissoutes au 31 décembre 2016 et ont intégré un nouvel EPCI et dans l'attente d'un positionnement concernant le contenu, le périmètre et les modalités de prise en charge des dépenses et afin de ne pas remettre en cause les sorties et séjours prévus au titre de l'année scolaire 2016/2017,

Considérant que la communauté de communes du Grand Châteaudun, intégrant la communauté de communes du Dunois et des Plaines et Vallées Dunoises, a retenu au sein de ses statuts en matière « d'actions sociales », comme intérêt communautaire le soutien aux activités périscolaires des collèges publics,

La communauté de communes du Grand Châteaudun doit se positionner sur les subventions financières accordées aux collèges publics de Châteaudun.

Le fonctionnement :

En septembre, un courrier est adressé aux collèges publics de Châteaudun, leur demandant de communiquer les effectifs par communes.

Une convention tripartite de partenariat avait été signée avec les communautés de communes du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises et la Beauce d'Orgères, le 6 février 2014 pour une durée de 3 ans et devait prendre fin le 5 février 2017. Le comité de pilotage du 8 décembre 2016 avait décidé de la prolonger jusque fin septembre afin de tenir l'année scolaire 2017. Aucun avenant n'a été signé et aucune délibération n'a été prise à ce jour.

Il y a les communes dites « partenaires » et les communes extérieures (hors convention de partenariat).

Une participation financière de 32 € par élève était demandée aux communes.

Pour les communautés de communes conventionnées une participation été demandée sur cette même base.

En 2016 :

La communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises a participé à hauteur de :
8 192 €.

La communauté de communes de la Beauce d'Orgères a participé à hauteur de :
1 440 €

La communauté de communes du Dunois a participé à hauteur de :
22 272 €.

Les communes extérieures ont participé à hauteur de :
958.50 €.

Vous trouverez ci-dessous le bilan financier de 2016 et la prévision budgétaire pour l'exercice 2017.

BP 2016 / 2017				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2016	CA 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	16 500,00 €	17 363,20 €	16 500,00 €
Nature	service			
6247	Transports collectifs	16 500,00 €	17 363,20 €	16 500,00 €
255	Transports collectifs Tomas Divi	6 000,00 €	3 912,00 €	6 000,00 €
255	Transports collectifs Anatole France	4 500,00 €	7 546,40 €	4 500,00 €
255	Transports collectifs (section foot) Emile Zola	6 000,00 €	5 904,80 €	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 111,47 €	14 456,47 €	21 500,00 €
65737	Sub. Fonct. Autres Ets Publics Locaux	15 000,00 €	8 345,00 €	15 000,00 €
255	Séjours linguistiques et culturels Tomas Divi	5 000,00 €	3 725,00 €	5 000,00 €
255	Séjours linguistiques et culturels Anatole France	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
255	Séjours linguistiques et culturels Emile Zola	5 000,00 €	4 620,00 €	5 000,00 €
6574	Sub. Fonct. Associations et Autres	6 111,47 €	6 111,47 €	6 500,00 €
255	F.S.E. Collège Tomas Divi	1 401,48 €	1 401,48 €	1 485,20 €
255	F.S.E. Collège Anatole France	1 480,11 €	1 480,11 €	1 633,19 €
255	F.S.E. Collège Emile Zola	1 729,88 €	1 729,88 €	1 881,61 €
255	Association sportive Tomas Divi	500,00 €	500,00 €	500,00 €
255	Association sportive Anatole France	500,00 €	500,00 €	500,00 €
255	Association sportive Emile Zola	500,00 €	500,00 €	500,00 €
67	Charges exceptionnelles			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs			
6743	Subventions de fonctionnement			
678	Charges à caractère exceptionnel			
TOTAL DES DEPENSES		37 611,47 €	31 819,67 €	38 000,00 €
SUBV F. S. E.		Effectif des communes des com com partenaires	Effectif total des 3 collèges	Subvention accordée
COLLEGE TOMAS DIVI		281	946	1 485,20
COLLEGE ANATOLE France		309	946	1 633,19
COLLEGE EMILE ZOLA		356	946	1 881,61
Le calcul de la subvention pour le F.S.E. des collèges est la suivante : L'effectif des communes partenaires x 5 000 € (montant de la subvention des séjours) / le total des effectifs des 3 collèges.				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2016	CA 2016	BP 2017
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations, Subventions et participations	31 904,00 €	32 562,50 €	30 972,00 €
7475	Dotations, Subventions et participations	31 904,00 €	32 562,50 €	30 972,00 €
	Participation CCPVD	8 192,00 €	8 192,00 €	7 392,00 €
	Participation CCBO	1 440,00 €	1 140,00 €	1 376,00 €
	Participation CDC DUNOIS	22 272,00 €	22 272,00 €	21 504,00 €
	Participation communes extérieurs	700,00 €	958,50 €	700,00 €
TOTAL DES RECETTES		31 904,00 €	32 562,50 €	30 972,00 €
Pour le CA 2016 le solde financé par la Communauté de Communes du Dunois :			742,83 €	
Pour le BP 2017 (sans la participation communes extérieur) le solde à financer sera de			7 028,00 €	

Les factures de transports étaient réglées directement par l'E.P.C.I.

La subvention pour les séjours linguistiques, les sorties culturelles et sportives était versée directement aux collèges sur demande écrite accompagnée d'un bilan financier et des factures acquittées.

Une subvention d'un montant de 500 € était attribuée aux associations sportives des collèges Anatole France / Tomas Divi et Émile Zola

Une subvention été versée au foyer sociaux éducatifs de chacun des trois collèges : le calcul de celle -ci était la suivante :

L'effectif des communes partenaires x montant de la subvention des séjours sorties
Total des effectifs des 3 collèges.

Le trésorier a alerté la communauté de communes du Dunois en décembre 2016 que le paiement des factures de transports via une subvention n'était pas conforme.

Il conseillait d'attribuer une subvention aux collèges, et que ceux -ci procèdent au paiement de leurs factures et que la communauté de communes verse un acompte de subvention (mensuel, trimestriel, semestriel...) sur transmission des factures acquittées.

La communauté de communes a mandaté les factures de transports début 2017 afin de ne pas gêner le fonctionnement avec les collèges et le prestataire de transports, les factures ont été refaites au nom de la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire cette opération pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaires, à l'unanimité, approuvent le versement des montants cités ci-dessous pour les trois collèges publics de Châteaudun.

2017 226 : PARTICPATION FINANCIÈRE ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES COLLEGE F. RABELAIS

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

La communauté de communes des Trois Rivières prenait en charge l'achat de fournitures scolaires pour les élèves du territoire communautaire qui fréquentaient le collège « François Rabelais » de Cloyes.

Un courrier était adressé à Madame la Principale du collège (mi-mai) afin de recenser les besoins par classe (fournitures cahiers, crayons, pochettes, colle.... et dictionnaires de langue étrangère).

Montant 2014 : 9 339.78€

Montant 2015 : 9 409.28€

Montant 2016 : 12 423.72€

Le nombre d'élèves concernés est de 383 pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire cette opération pour la prochaine rentrée scolaire.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, approuvent, à l'unanimité, la reconduction de l'achat des fournitures scolaire pour les élèves du collège F. Rabelais de Cloyes les 3 Rivières.

2017 227 : FONDS D'AMORCAGE REÇUS DANS LES COMMUNES DE BROU / YEUVRES / LA BAZOCHE GOUËT / UNVERRE (ÉCOLES)

M. Bruno PERRY, vice-président, expose

Les communes de Brou, Yèvres, Unverre et La Bazoches Gouët reçoivent une aide financière depuis la rentrée scolaire 2013/2014 (appelée aussi « fonds d'amorçage »). Ce fonds est destiné au financement des TAP.

Cette aide est versée en 2 fois (décembre et juin). Elle s'élève annuellement à environ 35 000€ pour l'ensemble des 4 écoles.

La communauté de communes du Perche exerçant la compétence scolaire, les communes lui reversaient ce fonds.

Les fonds reçus jusqu'en décembre 2016 seront reversés (ou pour certaines communes ont été reversés) à la communauté de communes du Perche Gouët.

Les fonds reçus à compter de 2017, sont donc à reverser à la communauté de communes du Grand Châteaudun, qui a repris la compétence territorialisée.

Les communes devront prendre une délibération concordante. (Elles sont avisées).

Pour information, les fonds reçus et à reverser en juin 2017 sont de :

Brou :	8 850.00 €
Unverre :	4 733.33 €
La Bazoches Gouët :	3 366.67 €
Yèvres :	4 133.33 €
Soit un total de	21 083.33 €

Il est demandé l'accord du conseil communautaire pour le reversement de ces fonds.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le reversement des fonds comme indiqués ci-dessus.

2017 228 : INTERVENANTS SPORTIFS

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

Les écoles du territoire de l'ancienne communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises, ainsi que l'école de La Bazoche Gouët faisaient appel à des intervenants sportifs durant l'année scolaire.

Concernant l'ex communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises, il s'agit des écoles de :

- Villampuy
- Thiville
- Moléans
- Marboué
- Villemaury (Lutz en Dunois et Ozoir le Breuil)
- Donnemain

Concernant le Perche Gouët, il s'agit de l'école de La Bazoche Gouët.

Une convention était établie entre les communautés de communes et Associations Professions Sport 28 de Chartres dénommée « Profession Sports et loisirs Eure-et-Loir ».

Les prestations s'étendent du 5 septembre 2017 au 5 juillet 2018 et le tarif horaire d'intervention est de 34.50 €.

Total : 437h45 d'intervention soit un coût de 15 102.38 €.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire cette prestation.

Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, décide, à l'unanimité de reconduire cette prestation.

2017 229 : DISPOSITIF « MUSIQUE À L'ÉCOLE » INTERVENANTS MUSIQUE ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

Ce dispositif est piloté par le conseil départemental qui se charge de le financer, en grande partie et de recruter les intervenants.

Ces intervenants sont les mêmes que ceux qui ont officié au cours de l'année scolaire en cours, pour les mêmes classes dans les écoles du périmètre de l'ancienne communauté de communes des Plaines et Vallées dunoises.

Le coût total pour la communauté de communes est donc de 875.00 €, comme l'année en cours, et se répartit de la façon suivante :

École de CONIE-MOLITARD (1 classe) :	125.00 €
École maternelle de LUTZ-EN-DUNOIS (1 classe) :	125.00 €
École maternelle de MARBOUE (2 classes) :	250.00 €
École primaire d'OZOIR-LE-BREUIL (2 classes) :	250.00 €
École élémentaire de CIVRY (1 classe) :	125.00 €

La procédure de candidature est :

- Constitution du dossier
- Accord de principe de l'organisme payeur (communauté de communes)

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la poursuite de ce dispositif.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de poursuivre ce dispositif.

2017 230 : DEROGATIONS SCOLAIRES - ECOLE DE DANGEAU

M. Bruno PERRY, vice-président, expose

Les enfants des communes de Bullou et Mézières au Perche sont scolarisés à l'école de Dangeau.

En 2007, une convention avait été établie avec la communauté de communes du Perche Gouët sur les conditions financières :

La commune de Dangeau facturait à la communauté de communes du Perche Gouët :

- un forfait de 500 € par élève par année scolaire
- le coût du transport des enfants à la piscine de Bonneval

Pour information :

Rentrée scolaire 2017/2018 : 17 enfants de Bullou et 13 de Mézières au Perche.

Frais de piscine : 812€ à l'année pour ces 30 enfants.

M. le Maire de Dangeau sollicite la mise en place d'une convention avec la communauté de communes du Grand Châteaudun pour les frais de scolarité évoqués ci-dessus et fait remarquer que les 500 € sollicités par élève représentent 40% de la dépense réelle.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Dangeau pour les dérogations scolaires des communes de Bullou et Mézières au Perche dans les conditions déjà existantes depuis 2007.

M. le vice-président, explique que cela n'est valable que pour le 1^{er} trimestre 2017-2018, soit jusqu'au 31/12/2017 du fait de la constitution d'une commune nouvelle entre Bullou, Mézières-au-Perche et Dangeau au 1er janvier 2018.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaires, autorisent M. le président à signer la convention avec la commune de Dangeau pour les dérogations scolaires des communes de Bullou et Mézières au Perche dans mêmes conditions déjà existante depuis 2007.

2017 231 : TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (MATIN, SOIR, MERCREDI APRÈS-MIDI) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

Accueil périscolaire Unverre 3-11 ans : atelier périscolaire soir 15h40-16h30

Revenus nets mensuels du foyer	Atelier périscolaire Soir 2016-2017 Famille de la C.D.C.	Atelier périscolaire Soir 2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	Atelier périscolaire Soir 2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	Atelier périscolaire Soir 2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 1 100 €	0,57 €	0,58 €	0,58 €	0,59 €
• de 1 101 € à 1 400 €	0,68 €	0,69 €	0,69 €	0,70 €
• de 1 401 € à 1 700 €	0,79 €	0,80 €	0,81 €	0,81 €
• de 1 701 € à 2 000 €	0,89 €	0,90 €	0,91 €	0,92 €
• de 2 001 € à 2 300 €	1 €	1,01 €	1,02 €	1,03 €
• de 2 301 € à 2 800 €	1,11 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €
• de 2 801 € à 3 200€	1,22 €	1,23 €	1,24 €	1,26 €
• de 3 201 € à 3 600€	1,33 €	1,34 €	1,36 €	1,37 €
Plus de 3 601 €	1,44 €	1,45 €	1,47 €	1,48 €

Accueils périscolaires Unverre 3-11 ans, La Bazoche-Gouet 3-11 ans, Le jardin des Elfes (Brou) 3-11 ans : accueil périscolaire Matin, accueil périscolaire Soir

Revenus nets mensuels du foyer	Accueil périscolaire Matin 2016-2017 Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Matin 2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Matin 2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Matin 2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 1 100 €	0,71 €	0,72 €	0,72 €	0,73 €
• de 1 101 € à 1 400 €	0,85 €	0,86 €	0,87 €	0,88 €
• de 1 401 € à 1 700 €	0,98 €	0,99 €	1 €	1 €
• de 1 701 € à 2 000 €	1,11 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €
• de 2 001 € à 2 300 €	1,25 €	1,26 €	1,27 €	1,29 €
• de 2 301 € à 2 800 €	1,38 €	1,39 €	1,41 €	1,42 €
• de 2 801 € à 3 200€	1,52 €	1,53 €	1,55 €	1,57 €
• de 3 201 € à 3 600€	1,65 €	1,67 €	1,68 €	1,70 €
Plus de 3 601 €	1,78 €	1,80 €	1,82 €	1,83 €

Revenus nets mensuels du foyer	Accueil périscolaire Soir 2016-2017 Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Soir 2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Soir 2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Soir 2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 1 100 €	1,41 €	1,42 €	1,44 €	1,45 €
• de 1 101 € à 1 400 €	1,69 €	1,71 €	1,72 €	1,74 €
• de 1 401 € à 1 700 €	1,97 €	1,99 €	2 €	2,03 €
• de 1 701 € à 2 000 €	2,22 €	2,24 €	2,26 €	2,29 €
• de 2 001 € à 2 300 €	2,49 €	2,51 €	2,54 €	2,56 €
• de 2 301 € à 2 800 €	2,78 €	2,81 €	2,83 €	2,86 €
• de 2 801 € à 3 200€	3,04 €	3,07 €	3,10 €	3,13 €
• de 3 201 € à 3 600€	3,30 €	3,33 €	3,36 €	3,40 €
Plus de 3 601 €	3,57 €	3,60 €	3,64 €	3,68 €

Accueil périscolaire Le Jardin des Elfes 3-11 ans : accueil périscolaire soir jusqu'à 17h15

Revenus nets mensuels du foyer	Accueil périscolaire Soir jusqu'à 17h15 2016-2017 Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Soir jusqu'à 17h15 2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Soir jusqu'à 17h15 2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	Accueil périscolaire Soir jusqu'à 17h15 2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 1 100 €	0,70 €	0,71 €	0,71 €	0,72 €
• de 1 101 € à 1 400 €	0,84 €	0,85 €	0,86 €	0,86 €
• de 1 401 € à 1 700 €	0,98 €	0,99 €	1 €	1 €
• de 1 701 € à 2 000 €	1,11 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €
• de 2 001 € à 2 300 €	1,24 €	1,25 €	1,26 €	1,28 €
• de 2 301 € à 2 800 €	1,39 €	1,40 €	1,42 €	1,43 €
• de 2 801 € à 3 200€	1,52 €	1,53 €	1,55 €	1,57 €
• de 3 201 € à 3 600€	1,65 €	1,67 €	1,68 €	1,70 €
Plus de 3 601 €	1,78 €	1,80 €	1,82 €	1,83 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs pour la rentrée scolaire 2017/2018 ci-après.

- Tarifs accueil périscolaire matin, accueil périscolaire soir, atelier périscolaire soir, accueil périscolaire soir jusqu'à 17h15 : + 2%
- Maintien de la dégressivité de 10 %

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus N-1 de la famille (avis d'imposition) ; Dégressivité de 10 % sur le tarif de l'accueil périscolaire matin, de l'accueil périscolaire soir, de l'atelier périscolaire soir, de l'accueil périscolaire soir jusqu'à 17h15 pour le 2^{ème} enfant, le 3^{ème} enfant... fréquentant l'Accueil périscolaire ; Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU). Conditions particulières : référence au règlement intérieur ;

Transport gratuit le matin et le soir desservant l'école primaire d'Yèvres, l'école maternelle Le Chat Perché de Brou, l'école élémentaire Jules Verne de Brou jusqu'à l'Accueil périscolaire Le Jardin des Elfes

Accueil périscolaire La Bazoche-Gouet 3-11 ans : mercredi sur la semaine scolaire, journée de 12h à 18h30 ou à la demi-journée de 13h30 à 18h30.

Accueil périscolaire Le Jardin des Elfes 3-11 ans : mercredi sur la semaine scolaire, journée de 11h45 à 18h30 ou à la demi-journée de 13h30 à 18h30

Le prix de la journée à l'Accueil périscolaire comprend le repas, le goûter, et les diverses activités.

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs journée mercredi	Tarifs journée mercredi	Tarifs journée mercredi	Tarifs journée mercredi
--------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

	2016-2017 Famille de la C.D.C.	2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 750 €	3,23 €	3,26 €	3,29 €	3,33 €
• de 751 € à 1 100 €	3,99 €	4,03 €	4,07 €	4,11 €
• de 1 101 € à 1 400 €	4,65 €	4,70 €	4,74 €	4,79 €
• de 1 401 € à 1 700 €	5,25 €	5,30 €	5,35 €	5,41 €
• de 1 701 € à 2 000 €	6 €	6,06 €	6,12 €	6,18 €
• de 2 001 € à 2 300 €	6,62 €	6,69 €	6,75 €	6,82 €
• plus de 2 300 €	7,27 €	7,34 €	7,41 €	7,49 €

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs journée mercredi 2016-2017 Famille hors C.D.C.	Tarifs journée mercredi 2016-2017 avec + 1% Famille hors C.D.C.	Tarifs journée mercredi 2016-2017 avec + 2% Famille hors C.D.C.	Tarifs journée mercredi 2016-2017 avec + 3% Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	5,71 €	5,77 €	5,82 €	5,88 €
• de 751 € à 1 100 €	6,62 €	6,69 €	6,75 €	6,82 €
• de 1 101 € à 1 400 €	7,27 €	7,34 €	7,41 €	7,49 €
• de 1 401 € à 1 700 €	7,98 €	8,06 €	8,14 €	8,22 €
• de 1 701 € à 2 000 €	8,59 €	8,67 €	8,76 €	8,85 €
• de 2 001 € à 2 300 €	9,29 €	9,38 €	9,47 €	9,57 €
• plus de 2 300 €	9,90 €	10 €	10,10 €	10,29 €

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs ½ jour- née mercredi 2016-2017 Famille de la C.D.C.	Tarifs ½ jour- née mercredi 2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	Tarifs ½ jour- née mercredi 2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	Tarifs ½ jour- née mercredi 2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 750 €	2,70 €	2,73 €	2,75 €	2,78 €
• de 751 € à 1 100 €	3,33 €	3,36 €	3,40 €	3,43 €
• de 1 101 € à 1 400 €	3,89 €	3,93 €	3,97 €	4,01 €
• de 1 401 € à 1 700 €	4,39 €	4,43 €	4,48 €	4,52 €
• de 1 701 € à 2 000 €	5,02 €	5,07 €	5,12 €	5,17 €
• de 2 001 € à 2 300 €	5,56 €	5,61 €	5,67 €	5,73 €
• plus de 2 300 €	6,08 €	6,14 €	6,20 €	6,26 €

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs ½ journée mercredi 2016-2017 Famille hors C.D.C.	Tarifs ½ journée mercredi 2016-2017 avec + 1% Famille hors C.D.C.	Tarifs ½ journée mercredi 2016-2017 avec + 2% Famille hors C.D.C.	Tarifs ½ journée mercredi 2016-2017 avec + 3% Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	4,77 €	4,82 €	4,86 €	4,91 €
• de 751 € à 1 100 €	5,56 €	5,61 €	5,67 €	5,73 €
• de 1 101 € à 1 400 €	6,08 €	6,14 €	6,20 €	6,26 €
• de 1 401 € à 1 700 €	6,67 €	6,74 €	6,80 €	6,87 €
• de 1 701 € à 2 000 €	7,22 €	7,29 €	7,36 €	7,44 €
• de 2 001 € à 2 300 €	7,78 €	7,86 €	7,93 €	8,01 €
• plus de 2 300 €	8,28 €	8,36 €	8,44 €	8,53 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs pour la rentrée scolaire 2017/2018 ci-après :

- Tarifs mercredi journée et ½ journée famille CDC : + 2%
- Tarifs mercredi journée et ½ journée famille hors CDC : + 3%
- Dégressivité de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant

Transport gratuit le mercredi midi desservant l'école primaire d'Yèvres, l'école maternelle Le Chat Perché de Brou, l'école élémentaire Jules Verne de Brou, l'école Privé Saint-Paul de Brou, l'école primaire d'Unverre jusqu'à l'Accueil périscolaire Le Jardin des Elfes

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus N-1 de la famille (avis d'imposition) ; Dégressivité de 20 % sur le tarif de la journée ou ½ journée pour le 2ème enfant, le 3ème enfant... fréquentant l'Accueil périscolaire ; Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU) ; Conditions particulières : référence au règlement intérieur.

La commission Jeunesse propose des animations socioculturelles, sportives... sur les vacances au profit des jeunes de 10 à 17 ans, sur le territoire de l'ex-communauté de communes des Trois Rivières.

Les prix des prestations facturées à l'usager varient en fonction des activités proposées :

De 1€ à 15€, par tranche de 1€
De 15€ à 30€ par tranche de 5€.

Il est proposé au conseil communautaire de valider ces tarifs.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les propositions de tarifaires pour la rentrée scolaire 2017/2018 citées ci-dessus.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire valide, à l'unanimité, les tarifs pour la rentrée scolaire 2017/2018 ci-après :

- Tarifs accueil périscolaire matin, accueil périscolaire soir, atelier périscolaire soir, accueil périscolaire soir jusqu'à 17h15 : + 2%
 - Maintien de la dégressivité de 10 %
 - Tarifs mercredi journée et ½ journée famille CDC : + 2 %
 - Tarifs mercredi journée et ½ journée famille hors CDC : + 3 %
 - Dégressivité de 10 % pour le 2^{ème} enfant et de 20 % à partir du 3^{ème} enfant
- Tarif des animations socioculturelles et sportives au profit des jeunes de 10 à 17 ans
- De 1 € à 15 €, par tranche de 1 €
 - De 15 € à 30 € par tranche de 5 €.

2017 232 : TARIF DES ACCUEILS DE LOISIRS TERRITOIRE DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE GOUËT

M. Philippe MASSON, vice-président, expose :

Accueil de loisirs La Bazoche-Gouët 3-11 ans / Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes 3-11 ans/Accueil de Loisirs Brou Juniors 12-16 ans

Le prix de la journée à l'accueil de loisirs comprend le repas, le goûter, et les diverses activités.

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs journée 2016-2017 Famille de la C.D.C.	Tarifs journée 2016-2017 avec + 1% Famille de la C.D.C.	Tarifs journée 2016-2017 avec + 2% Famille de la C.D.C.	Tarifs journée 2016-2017 avec + 3% Famille de la C.D.C.
• jusqu'à 750 €	5,40 €	5,45 €	5,51 €	5,56 €
• de 751 € à 1 100 €	6,67 €	6,74 €	6,80 €	6,87 €
• de 1 101 € à 1 400 €	7,78 €	7,86 €	7,94 €	8,01 €
• de 1 401 € à 1 700 €	8,79 €	8,88 €	8,96 €	9,05 €
• de 1 701 € à 2 000 €	10,05 €	10,15 €	10,25 €	10,35 €
• de 2 001 € à 2 300 €	11,11 €	11,22 €	11,33 €	11,44 €
• plus de 2 300 €	12,17 €	12,29 €	12,41 €	12,53 €

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs journée 2016-2017 Famille hors C.D.C.	Tarifs journée 2016-2017 avec + 1% Famille hors C.D.C.	Tarifs journée 2016-2017 avec + 2% Famille hors C.D.C.	Tarifs journée 2016-2017 avec + 3% Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	9,54 €	9,63 €	9,73 €	9,83 €
• de 751 € à 1 100 €	11,11 €	11,22 €	11,33 €	11,44 €
• de 1 101 € à 1 400 €	12,17 €	12,29 €	12,41 €	12,53 €
• de 1 401 € à 1 700 €	13,33 €	13,46 €	13,60 €	13,73 €
• de 1 701 € à 2 000 €	14,44 €	14,58 €	14,73 €	14,87 €
• de 2 001 € à 2 300 €	15,55 €	15,70 €	15,86 €	16,02 €
• plus de 2 300 €	16,56 €	16,72 €	16,89 €	17,06 €

	2016-2017	2016-2017 avec + 1%	2016-2017 avec + 2%	2016-2017 avec + 3%
Sortie exceptionnelle	3,85 €	3,89 €	3,93 €	3,96 €
Mini-camp (transport, activités, dîner et petit déjeuner compris)	5,80 €	5,86 €	5,92 €	5,97 €
AL Le Jardin des Elfes/Transport des enfants des communes de Brou/Yèvres/Unverre/Dampierre Sous Brou : montant par jour et par enfant (matin et/ou soir)	1,15 €	1,16 €	1,17 €	1,18 €
Veillée jeune	2,65 €	2,68 €	27,03 €	2,73 €

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus N-1 de la famille (avis d'imposition) ; Une dégressivité de 20% est appliquée pour le second, le troisième enfant etc... fréquentant également les Accueils de Loisirs de La communauté de communes du Perche-Gouet **sur les grandes vacances** ; Une dégressivité de 20% est appliquée pour le second, le troisième enfant etc... fréquentant également l'Accueil de Loisirs **sur les petites vacances** ; Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Conditions particulières : référence au règlement intérieur

Proposition 2017-2018 :

Tarifs journée famille CDC : + 2%

Tarifs journée famille hors CDC, sortie exceptionnelle, Mini-camp, Transport Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes, Veillée Jeune : + 3%

Dégressivité de 10 % pour le 2^{ème} enfant et de 20 % à partir du 3^{ème} enfant, fréquentant également les Accueils de Loisirs de La communauté de communes du Perche-Gouet sur les grandes vacances et fréquentant également l'Accueil de Loisirs **sur les petites vacances**.

Il est proposé au conseil communautaire de valider ces tarifs.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident les propositions des tarifs comme indiqué ci-dessus.

2017 233 : RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF LOCAL / C.E.J. / CONVENTIONS R.A.M.

M. Philippe MASSON, vice-président, expose :

Il convient d'harmoniser et de renouveler les différents contrats et conventions existantes en matière de Petite Enfance et Enfance Jeunesse sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune du Grand Châteaudun :

- Renouvellement des actions du CEJ des Trois Rivières en 2018 sous le nom du CEJ du Grand Châteaudun (pour 4 ans) : CEJ 2018-2021
- Intégration du CEJ CCPVD existant en 2019 (pour 3 ans) et du CEJ existant Perche-Gouet en 2020 (pour 2 ans) dans le CEJ du Grand Châteaudun
- Septembre 2018 à mars 2019, diagnostic global à l'échelle du nouveau territoire ; avril à juin 2019, mise en avant de préconisations avec des actions constituant le nouveau projet éducatif local de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun ; juillet à octobre 2019, finalisation et signature du CEJ
- Les actions du CEJ des 3 Rivières seront renouvelées sous le nom du CEJ du Grand Châteaudun avant la réalisation du diagnostic. Si ce dernier met en évidence des évolutions à apporter à partir de 2019 sur ces actions des 3 Rivières, il sera fait un avenant. Si des évolutions sont prévues pour les actions du CEJ CCPVD (à partir de 2019), elles seront prises en compte lors du renouvellement de celui-ci. Et pour celles du Perche-Gouet par voie d'avenant pour l'exercice 2019 et par renouvellement pour l'exercice 2020.
- 2021 : Renouvellement du CEJ du Grand Châteaudun composé de toutes les actions du contrat.
- Renouvellement des conventions Ram des 3 Rivières et du Perche-Gouet pour 2 ans uniquement, de 2017 à 2019 en adéquation avec la démarche projetée.

Il est proposé au conseil communautaire de donner un avis favorable sur l'ensemble de ces modifications.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- donne un avis favorable aux différents renouvellements et modifications des contrats enfance jeunesse,
- Autorisent le président à signer ces conventions.

2017 234 : RÉGLEMENTS INTERIEURS : ACCUEILS DE LOISIRS, PERISCOLAIRES, ECOLES DE MUSIQUE

M. Philippe MASSON, vice-président, expose

Compte tenu du nombre important de factures impayées sur les accueils de loisirs, le périscolaire et les écoles de musique, il conviendrait que chaque inscription soit validée par le service « Enfance Petite Enfance, Jeunesse » sous la condition suivante :

« L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le périscolaire, les accueils de loisirs et écoles de musique ».

Il est proposé au conseil communautaire de rajouter ce point dans les règlements des accueils périscolaires, de loisirs et écoles de musique.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'ajouter aux règlements des accueils périscolaires, de loisirs et des écoles de musiques le paragraphe suivant :

« *L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le périscolaire, les accueils de loisirs et écoles de musique* ».

2017 235 : TARIFICATION DES TRANSPORTS – COÛT POUR LES FAMILLES

M. Vincent LHOPITEAU, vice - président expose :

La loi NOTRe a transféré aux conseils régionaux les compétences des départements en matière de transport routier interurbain et scolaire.

À compter du 1^{er} septembre 2017, la région Centre Val de Loire aura la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires. Elle pourra confier tout ou partie de ses missions, notamment en matière de discipline, à des sociétés organisatrices de second rang.

Le règlement de transport scolaire régional applicable au département d'Eure-et-Loir définit les conditions qui doivent être respectées pour que les élèves d'Eure-et-Loir puissent bénéficier de la gratuité du transport scolaire régional.

Toutefois, certains frais restent à charge des familles. La commission transports propose les tarifs suivants :

- 25 euros de frais de dossier dans la limite de 50 € par famille
- 10 euros pour remplacement d'une carte.
- 10 euros pour inscription hors délai.

Il est proposé au conseil communautaire de valider cette proposition de tarifs.

M. Philippe VIGIER, vice-président, fait observer que la gratuité du transport n'est pas là et que le retour de la semaine de 4 jours, suite à la réforme des rythmes scolaires, aura un impact sur les coûts.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valident les tarifs suivants :

- 25 euros de frais de dossier dans la limite de 50 euros par famille
- 10 euros pour remplacement d'une carte.
- 10 euros pour inscription hors délai.

2017 236: PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ECOLES DE BROU YEVRES UNVERRE ET LA BAZOCHE GOUËT

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

Dans le cadre des dépenses de fonctionnement « affaires scolaires », la Communauté de Communes du Perche Gouët avait délibéré en séance du 18 mai 2011 comme suit :

« Participation de la communauté de communes à hauteur de 630€ par classe par année scolaire pour sortie scolaire (hors voyage de fin d'année). »

La directrice de l'école de Yèvres ayant effectué une classe « patrimoine » à Guédelon (avril 2017) pour 2 classes sollicite cette aide financière (et présente une facture des transports Lecuyer pour un montant de 1 240€).

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire cette aide financière de 630€ par année scolaire et par classe pour toute sortie scolaire, autre qu'un voyage de fin d'année.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, reconduisent l'aide financière de 630 € par année scolaire et par classe pour toute sortie scolaire, autre qu'un voyage de fin d'année.

2017 237 : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT FONCIER D'EURE-ET-LOIR (SMAFEL) – DISSOLUTION

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Par courrier du 13 février 2017 adressé à M. le président du conseil départemental, Mme la Préfète d'Eure-et-Loir a indiqué, qu'au regard de la loi NOTRe, si le département n'engageait pas de procédure de retrait du SMAFEL, ses décisions seraient juridiquement fragilisées.

À la suite de ce courrier, une réunion s'est tenue le 22 mars dernier entre les services de la préfecture et du département, et la procédure de dissolution du SMAFEL a été proposée.

Dans ce contexte, le comité syndical du SMAFEL, lors de sa séance du 14 avril 2017, a décidé, à l'unanimité, de demander la dissolution du SMAFEL, conformément à l'article L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales et de procéder à la liquidation sur les bases financières et patrimoniales indiquées dans sa délibération.

À ce jour, le seul portage actif du SMAFEL concerne les 37 ha situés sur le secteur d'Illiers-Combray.

La procédure de dissolution doit être mise en œuvre selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Le comité syndical du SMAFEL demande sa dissolution, par délibération, en visant l'article L. 5721-7 du CGCT. Cette même délibération doit prévoir les conditions financières et patrimoniales de la dissolution.

Après les différentes opérations en cours ou à effectuer, il restera un montant de 94 000 € environ à répartir correspondant au montant des cotisations versées par les communautés de communes (10 centimes d'euros par habitant) les 4 premières années d'existence du Syndicat (soit entre 2007 et 2010).

Le comité syndical a proposé que cette somme soit versée au Département compte tenu du fait qu'il a assuré, en s'appuyant sur ses services, la gestion administrative et financière de ce syndicat depuis sa création, sans aucune compensation financière.

Étape 2 : Cette délibération est notifiée par le syndicat à ses membres.

Étape 3 : Les organes délibérants des membres délibèrent pour demander la dissolution et approuver les conditions financières et patrimoniales de cette dissolution.

Étape 4 : La Préfète prend un arrêté prononçant la dissolution et la liquidation.

Si les conditions de liquidation sont remplies, il peut alors être procédé à la dissolution liquidation sur la même année (un seul arrêté préfectoral).

Cela suppose que le compte administratif soit voté après que les membres aient approuvé, par délibération concordante, les conditions financières et patrimoniales de la dissolution liquidation.

Pour le SMAFEL, la dissolution implique :

- Que le Département achète au SMAFEL les 37 ha dont il est encore propriétaire sur le secteur d'Illiers Combray pour un montant de l'ordre de 445 000 €,
- Que le SMAFEL rembourse au Département la totalité du solde des avances que ce dernier lui a consenti (1 600 000 €),
- Que le SMAFEL rembourse à la communauté de communes Entre Beauce et Perche le montant des 20 % du coût d'acquisition versés initialement au SMAFEL, en juillet 2013, lors de l'acquisition de ces parcelles soit 79 513, 26 €.

Dans ce contexte, le président du SMAFEL par courrier du 5 mai 2017 a notifié à la communauté de communes la délibération du comité syndical du SMAFEL du 14 avril 2017 décidant de sa dissolution et approuvant les conditions financières et patrimoniales de celle-ci.

En conséquence, il est demandé la dissolution du SMAFEL et d'approuver les conditions financières et patrimoniales de celle-ci selon les modalités indiquées dans le rapport.

M. Alain VENOT, président indique que le bureau communautaire n'a pas accepté les conditions financières de la dissolution du SMAFEL. Un courrier leur sera adressé leur demandant une révision des conditions financières.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuvent** la dissolution du SMAFEL,
- **Désapprouvent** les conditions financières et patrimoniales de la dissolution du SMAFEL selon les modalités indiquées au rapport et demandent qu'elles soient ré-examinées.

2017 238 : OPERATION PROGRAMME AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) – AIDES

M. Odil BILLARD, vice- président, expose :

Il est rappelé que l'ancienne communauté de communes du Dunois avait signé le 16 décembre 2015, une convention avec l'État et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) décidant de réaliser une opération programmée d'amélioration de l'habitat, pour une durée de 5 ans.

Les champs d'intervention visent les logements ou immeubles du parc privé datant de plus de quinze ans et dont les propriétaires et les projets de travaux répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers (critères financiers, techniques, etc.).

Elle s'adresse aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah, aux propriétaires bailleurs produisant des logements à loyers maîtrisés ainsi qu'aux copropriétés.

La communauté de communes du Dunois avait décidé d'apporter une aide financière sur le reste à charge de chaque propriétaire une fois déduits les montants de toutes les autres aides publiques mobilisables.

La communauté de communes du Dunois avait décidé de confier la mise en œuvre de l'OPAH à SOLIHA.

Il est proposé d'examiner les dossiers transmis par SOLIHA, selon le plan de financement suivant :

Adresse	Descriptif travaux	Montant total des travaux TTC	Subvention ANAH	Prime ETAT	Prime CCGC	Caisse de retraite
CHATEAUDUN 45 Rue Louis Louis Armand	Isolation et volets	9 847,36 €	3 221 €	920 €	500 €	
CHATEAUDUN 43 Rue Jean Macé	Installation monte escalier	13 800,00 €	4 578 €		1 600 €	3 811 €
CHATEAUDUN 13 rue de Tarragon	sanitaires	6 333,43 €	2 021 €		603,10 €	1 900,03 €
CHATEAUDUN La triquetière	Remplacement de chaudière	8 200,00 €	2 720 €	777 €	500 €	2 460 €

Adresse	Descriptif travaux	Montant total des travaux TTC	Subvention ANAH	Prime ETAT	Prime CCGC	Caisse de retraite
LA CHAPELLE DU NOYER 3 rue du chemin vert	sanitaires	6 105,36 €	1 750 €		812,50 €	
LA CHAPELLE DU NOYER 14 rue du merizai	Isolation et menuiseries	31 997,40 €	7 567 €	1 513€	2 000 €	
JALLANS 27 rue des bordes	isolation	24 951,48 €	10 000 €	2 000 €	2 000 €	

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents liés à ces dossiers.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le M. le Président à signer les documents liés aux dossiers cités ci-dessus.

2017 239 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION AUX COMMUNES

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Il ressort des dispositions du code de l'urbanisme et notamment de l'article L.211-2 alinéa 2 que l'EPCI à fiscalité propre, compétent en matière de plan local d'urbanisme, est compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

La communauté de communes du Grand Châteaudun, de par la loi et ses statuts, est donc compétente pour instaurer et exercer le DPU sur son territoire, en lieu et place des communes.

Il est rappelé que le DPU peut être instauré sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future d'un POS ou d'un PLU.

Pour les communes couvertes par une carte communales, les conseils municipaux peuvent instituer un DPU, dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement.

La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée.

Par ailleurs, il est précisé que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à une collectivité locale.

Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.

En outre, comme indiqué dans le code général des collectivités territoriales, le président de l'EPCI, peut, par délégation de son organe délibérant, être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire.

Cette délégation pourrait permettre que les dossiers puissent être traités dans les meilleurs délais compte tenu des démarches à engager dans le cadre de l'exercice du droit de préemption : saisine des services fiscaux,...

La communauté de communes ayant la compétence développement économique, il apparaît opportun que l'EPCI puisse conserver le DPU sur les parties du territoire qui sont identifiées dans les documents d'urbanisme comme zones d'activités (UX,...) ou zones d'urbanisation future à usage d'activités (AUx, NAX,...).

Il est donc proposé

- De déléguer partiellement le DPU aux communes sur les zones actuelles et futures hors secteurs urbanisés ou d'urbanisation future pour les documents d'urbanisme destinés à accueillir des activités économiques.

- De déléguer à M. le Président de l'EPCI, l'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et zones d'urbanisation futures des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de l'EPCI.

Le bureau communautaire du 12 juin 2017 et la commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 ont émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident

- De déléguer partiellement le DPU aux communes sur les zones actuelles et futures hors secteurs urbanisés ou d'urbanisation future pour les documents d'urbanisme destinés à accueillir des activités économiques.

- De déléguer à M. le président de l'EPCI, l'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et zones d'urbanisation futures des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de l'EPCI.

2017 240 : PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DELEGUEE DE LUTZ-EN-DUNOIS – APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Par délibérations n° 2016-19-05-D06 et 2016-22-09-D12, la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises a décidé le lancement de la procédure de « déclaration de projet » pour mise en compatibilité du PLU de Lutz-en-Dunois pour permettre la réalisation d'un « technopôle de la mobilité » (lieudit « Les Maisons neuves ») et d'un hangar agricole (lieudit « la rencontre »).

Le rapport de présentation a été transmis aux personnes publiques associées qui ont émis un avis favorable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Grand Châteaudun est compétente en matière de plan local d'urbanisme. Aussi, elle a poursuivi la procédure et elle a organisé une réunion d'examen conjoint du projet qui a eu lieu le 20 janvier 2017 en mairie de Lutz-en-Dunois.

Un procès-verbal de cette réunion a été établi et joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité environnementale a émis un avis en date du 17 mars 2017. Le dossier « évaluation environnementale », joint en annexe au dossier d'enquête publique a été modifié pour tenir compte des observations émises par la mission régionale d'autorité environnementale.

Par arrêté n° DG-2017-01 du 14 mars 2017, Monsieur le Président de la communauté de communes du Grand Châteaudun a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 10 avril 2017 au 12 mai 2017. Un dossier ainsi qu'un registre ont été déposés au siège de la communauté de communes du Grand Châteaudun et à la mairie de Lutz-en-Dunois, où Monsieur le commissaire enquêteur a assuré trois permanences.

Aucune observation n'a été formulée lors de cette enquête publique.

M. le commissaire enquêteur a transmis son rapport, ses conclusions motivées et a émis un avis favorable à la « déclaration de projet » pour mise en compatibilité du PLU de Lutz-en-Dunois pour permettre la réalisation d'un « technopôle de la mobilité » (lieudit « Les Maisons neuves ») et d'un hangar agricole (lieudit « la rencontre »).

Le dossier de déclaration de projet est donc prêt à être approuvé.

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Il est proposé d'approuver la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Lutz-en-Dunois, commune déléguée de Villemaury.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et au siège de la communauté de communes du Grand Châteaudun, pendant un mois et fera l'objet d'une mention, insérée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération sera exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par Mme la Préfète d'Eure et Loir si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du P.L.U ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Lutz-en-Dunois, commune déléguée de Villemaury.

2017 241 : PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE D'UNVERRE - APPROBATION

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Par délibération en date du 23 janvier 2017, la commune d'Unverre a approuvé son projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.).

La direction départementale des territoires, service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, au titre du contrôle de légalité, a demandé à la commune de retirer sa délibération. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de la communauté de communes du Grand Châteaudun, la compétence PLU est détenue désormais par cet EPCI.

Conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme :

« L'établissement public de coopération intercommunale peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »

Par délibération du 15 mai 2017, le conseil municipal de la commune d'Unverre a donné son accord à l'achèvement de la procédure de la révision de son PLU par la communauté de communes du Grand Châteaudun.

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Il est donc rappelé les différentes étapes de la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme d'Unverre :

Par délibération du conseil municipal n° 12-33 en date du 2 avril 2012, la commune d'Unverre a prescrit la révision du PLU.

Le débat du conseil municipal sur les orientations du plan d'aménagement et de développement durable a eu lieu le 8 septembre 2014 (*délibération n° 14-65*).

La délibération du conseil municipal n° 16-39 en date du 2 mai 2016 a arrêté le projet de plan local d'urbanisme et a fait le bilan de la concertation.

Ce document a été transmis aux personnes publiques associées ou consultées.

Les observations émises par ces personnes ont été annexées au dossier de PLU qui a alors été soumis à enquête publique par arrêté du maire n° 16-21 du 30 juin 2016.

À la suite de l'enquête publique qui s'est tenue du 20 septembre 2016 au 21 octobre 2016 inclus, le commissaire enquêteur a fourni un rapport et rendu un avis favorable au dossier le 20 novembre 2016, document qui a été transmis au Mme la Préfète.

Lors de cette phase de consultation, le plan local d'urbanisme n'a pas été remis en cause dans ses options fondamentales et dans son économie générale

Il est proposé d'approuver le PLU dans sa forme présentée.

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la communauté de communes du Grand Châteaudun, pendant un mois et fera l'objet d'une mention, insérée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération sera exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par Mme la Préfète d'Eure-e- Loir si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent le PLU dans sa forme présentée.

2017 242 : PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE YÈVRES – MODIFICATION SIMPLIFIÉE

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Par délibération en date du 14 décembre 2016, la commune de Yèvres a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU).

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de la communauté de communes du Grand Châteaudun, la compétence PLU est détenue désormais par cet EPCI.

Il est rappelé que l'article L.153-9 du code de l'urbanisme mentionne :

« L'établissement public de coopération intercommunale peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »

Par délibération du 31 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Yèvres a donné son accord à l'achèvement de la procédure de modification simplifiée de son PLU par la communauté de communes du Grand Châteaudun.

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé d'autoriser :

- La communauté de communes du Grand Châteaudun à poursuivre et conduire à son terme la procédure de modification simplifiée du P.L.U. de Yèvres.
- M. le président pour signer tous les documents nécessaires à la poursuite de la procédure.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent :

- La communauté de communes du Grand Châteaudun à poursuivre et conduire à son terme la procédure de modification simplifiée du PLU. de Yèvres.
- M. le Président pour signer tous les documents nécessaires à la poursuite de la procédure

2017 243 : PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE BROU – RÉVISION ALLÉGÉE

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Par délibération n° 61-2016 en date du 8 décembre 2016, la commune de Brou a décidé d'engager la procédure de révision allégée de son plan local d'urbanisme (PLU).

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de la communauté de communes du Grand Châteaudun, la compétence P.L.U. est détenue désormais par cet EPCI.

Il est rappelé que l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme mentionne :

« L'établissement public de coopération intercommunale peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Sous réserve de l'accord du conseil municipal de Brou, il est donc proposé d'autoriser

- La communauté de communes du Grand Châteaudun à poursuivre et conduire à son terme la procédure de révision allégée du PLU de Brou.
- M. le président pour signer tous les documents nécessaires à la poursuite de la procédure.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, sous réserve de l'accord du conseil municipal de Brou :

- Autorisent que la communauté de communes du Grand Châteaudun poursuive et conduise à son terme la procédure de révision allégée du PLU de Brou.
- Autorisent M. le président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de la procédure.

2017 244 : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL (EPFLI) – ADHESION

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

La communauté de communes du Dunois avait adhéré à l'EPFLI « foncier cœur de France », ce qui avait permis de mettre en œuvre des procédures d'acquisitions pour des projets d'ordre communautaire comme le site de l'ex-ETAMAT ou d'ordre communal avec l'acquisition du site de l'ex-GSP pour la Ville de Châteaudun.

Cet établissement regroupe des adhérents tels que les EPCI, dont la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire (AggLO d'Orléans) et l'agglomération Montargoise et des Rives du Loing (AME), des communes à titre individuel, la Région Centre, les départements du Loiret, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

Il faut préciser que l'EPFLI n'est pas un aménageur. Il est plus une plateforme d'ingénierie foncière, technique et juridique. Ses compétences sont exclusivement foncières. Il acquiert des biens bâtis ou non bâtis pour le compte de ses membres, conserve et gère ces réserves foncières, puis les rétrocède à l'adhérent. Il peut accomplir des travaux durant le portage (sécurisation, démolition, dépollution...).

Les axes d'intervention retenus par l'établissement portent sur les domaines suivants :

- le logement,
- l'activité économique,
- la réalisation d'équipements publics et infrastructures,
- le renouvellement urbain,
- la protection des espaces naturels et du patrimoine bâti,
- les acquisitions en attente d'affectation.

Le recours à l'EPFLI permet en effet d'aider les communes ou l'EPCI à réaliser des acquisitions foncières et immobilières. Le bien est porté par l'EPFLI au moyen d'une convention de portage.

La durée de portage doit permettre à l'adhérent de ne pas décaisser tout de suite le montant de l'acquisition mais de budgéter pour le rachat du bien et de préparer la réalisation de son projet.

La commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- D'adhérer à l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental ;
- D'instaurer la taxe spéciale d'équipement sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

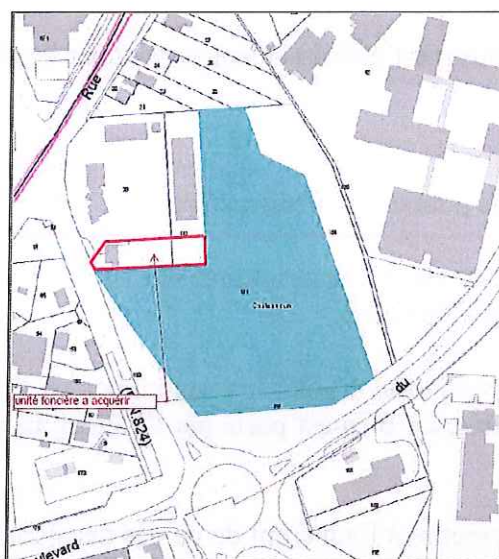
- D'adhérer à l'établissement public foncier local interdépartemental ;
- D'instaurer la taxe spéciale d'équipement sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- D'autoriser M. le Président pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

2017 245 : ZONE D'ACTIVITÉS DE LA ROUTE DE BLOIS – ACQUISITION FONCIÈRE

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Dans le cadre du projet de création de la zone d'activités de la route de Blois, qui accueillera le nouveau cinéma, pour permettre un aménagement cohérent, la communauté de communes du Grand Châteaudun a saisi les services de France Domaine, chargés de la vente des terrains, pour connaître les conditions de la cession d'une partie de l'unité foncière qui aujourd'hui accueille le siège de la communauté de communes et le centre d'exploitation du Département.

En effet, cette acquisition foncière viendra compléter notre unité foncière constituée actuellement des parcelles cadastrées section YB n° 181 (14 797 m²) et n° 185 (916 m²).



Conformément à la procédure de droit de priorité défini par le code l'urbanisme, la direction générale des finances publiques vient d'adresser une demande d'acquisition qui porte sur les terrains :

parcelle	Surface (m ²)	prix
YB n°207	840	30 000 €
YB n°209	357	
Surface totale	1197	

L'EPCI dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître sa réponse.

Il est proposé,

- d'accepter l'acquisition des parcelles YB n°207 et 209, d'une surface de 1197 m², au prix de 30 000 € (valeur domaniale) ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer tous les documents liés à cette acquisition ;

Le bureau communautaire du 12 juin 2017 et la commission aménagement du territoire et habitat du 13 juin 2017 ont émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition des parcelles YB n° 207 et 209, d'une surface de 1 197 m², au prix de 30 000 € (valeur domaniale) ;
- Autorise M. le président à signer tous les documents liés à cette acquisition ;

2017 246 : CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET D'ENTRETIEN ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. Patrick FOLLEAU, membre du bureau, expose :

Suite à la fusion extension des communautés de communes des 3 Rivières, du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises et des communes de Brou, Bullou, Chapelle Guillaume, Dampierre sous Brou, Gohory, La Bazoches Gouët, Mézières au Perche, Moulhard, Unverre et Yèvres, le département a établi une convention générale de maîtrise d'ouvrage et d'entretien

En vertu des dispositions de l'article 2 de la loi n° 85-704 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, les articles L 131-2 et L 131 – 7 du code de la voirie routière et des articles L 2213-1 et suivants du code des collectivités territoriales, les compétences d'entretien et de maîtrise d'ouvrage des travaux intéressant les routes départementales en agglomération, et les responsabilités qui en découlent, échoient partiellement tant au Département qu'à la communauté de communes.

La convention a pour objet de préciser globalement sur l'ensemble du territoire, les modalités d'intervention, de financement et des responsabilités en matière de voirie départementale et de ses dépendances de chaque signataire.

Les missions d'intérêt général assurées par le département en matière de voirie départementale en agglomération, en application de l'article L 131-3 du code de la voirie concernent :

- la conservation du domaine public permettant la circulation sur ce domaine

En conséquence, à l'intérieur de l'agglomération, le département demeure maître d'ouvrage des travaux portant sur les couches de chaussées.

Les missions d'intérêt général assurées par la communauté de communes concernant le domaine public routier départemental, en application de l'article L 22-13 du code des collectivités territoriales concernent :

- la sécurité publique, notamment des piétons,
- la salubrité

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Vu l'exposé de M. le membre du bureau,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent M. le Président à signer ladite convention.

2017 247 : CONVENTION PARTICULIÈRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'ENTRETIEN RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LA RD 7 927 À JALLANS

M. Patrick FOLLEAU, membre du bureau, expose

En vue de clarifier les rôles et responsabilités du département et de la communauté de communes du Grand Châteaudun lorsque des travaux sont réalisés sur les routes départementales en agglomération, le conseil départemental a établi une convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien afin de préciser les modalités d'interventions de financement et de responsabilité du département et de la communauté de communes du Grand Châteaudun à l'occasion de l'aménagement de RD 7927 en traverse de la commune de Jallans

La communauté de communes du Grand Châteaudun assure la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- remplacement de bordures et caniveaux, réfection de trottoirs, création de places de stationnements et chicanes,

La communauté de communes du Grand Châteaudun recevra pour les travaux de raccords en traverse une subvention départementale sur la base de 7 € le m² de chaussée pour la réalisation de la couche de roulement,

La subvention pour le raccord en traverse s'élève donc à 11 270 €.

Cette subvention est subordonnée à la production d'un dossier de demande et à l'accord de la commission permanente du conseil départemental.

Après travaux, un constat sera réalisé pour arrêter la surface à prendre en compte.

Dans le cas où la surface serait inférieure à l'estimation, la subvention sera réduite suivant le nouveau décompte obtenu.

Dans le cas où la surface serait supérieure à l'estimation, la subvention sera révisée dans la limite du nouveau décompte.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer ladite convention.

Vu l'exposé de M. le membre du bureau,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, autorisent M. le président à signer ladite convention.

M. Alain VENOT, président communique le courrier et les montants relatifs au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2017. Chaque commune a reçu un courrier de la préfecture expliquant la répartition.

M. Philippe MASSON, vice-président, informe le conseil communautaire que c'était le dernier conseil de Marie-Laure RENVOIZÉ qui part à la retraite au 1er septembre, et la remercie.

M. Philippe VIGIER invite les membres du conseil communautaire à prendre le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Alain VENOT lève la séance à 23h02.

M. Jean-Yves DEBALLON
Secrétaire

M. Alain VENOT
Président

